



©Monique Larouche 2007

Rapport d'analyse des entrevues

Communauté métisse du Domaine de
Roi et de la Seigneurie de Mingan

(CMDRSM)

Analyse réalisée par

Emmanuel Michaux

Entrevues réalisées par

Jessy Baron

Sous la direction de

Denis Gagnon

Chaire de recherche du Canada
sur l'identité métisse

Collège universitaire de St-Boniface,

Winnipeg, Manitoba, Juillet 2009

Table	des	matières
<i>Préface</i>		3
<i>Introduction</i>		5
<i>1 - L'identité : de la dissimulation à l'affirmation d'une identité autochtone</i>		10
1.1 - Les conséquences de la discrimination : une identité passée sous silence		10
1.2 - L'affirmation d'une identité métisse au Québec		16
1.3 - Origines autochtones		22
<i>2 - Le mode de vie des Métis de la CMDRSM</i>		26
2.1 - Le mode de vie autrefois		28
2.2 - Le mode de vie actuel.....		34
2.3 - Des activités menées à des fins alimentaires, sociales et culturelles.....		45
<i>3 - Les Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan : quête de reconnaissance et revendications</i>		52
3.1 - L'importance du territoire pour les Métis de la CMDRSM.....		52
3.2 - L'affirmation identitaire et politique des Métis de la CMDRSM.....		56
3.3 - Les Métis de la CMDRSM en quête de reconnaissance de leurs droits		64
3.4 - La CMDRSM : organisation, rôle et vie communautaire		69
<i>Conclusion</i>		78
<i>Bibliographie</i>		81
<i>Annexe I : Schéma d'entrevue</i>		82
<i>Annexe II – Grille d'analyse</i>		84

Préface

En 2007, la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse à demandé, et s'est vue accordée, la permission de réaliser une série d'entrevues ethnologiques auprès des membres de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Ces trente-six entrevues réalisées et transcrites par Jessy Baron ont été analysées par Emmanuel Michaux, deux étudiants au doctorat.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la communauté et les deux chercheurs qui ont rendu ce rapport possible, et à souligner que ce rapport de recherche ne se veut pas un élément de preuve dans la cause qui oppose depuis la communauté et la province de Québec. Appelée à réaliser des enquêtes visant à démontrer l'existence de communautés métisses par le gouvernement canadien et par les communautés, la chaire a réussi à conserver sa neutralité et son indépendance dans un contexte de recherche hautement judiciairisé en ne réalisant que des enquêtes ethnographiques et des recherches sur l'identité dont les résultats sont remis aux communautés. Nous demeurons extrêmement prudents dans nos interventions publiques et gouvernementales, et nous ne participons pas à la définition d'une identité métisse, car notre mandat ne consiste pas à travailler à la reconnaissance juridique ou non des communautés, mais à faire avancer les connaissances et à former les étudiants à la recherche..

C'est en septembre 2004 que la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse (CRCIM) est entrée en fonction au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB). Les trois axes de recherche de ce programme sont l'étude des relations entre l'identité et l'histoire (histoire récente, tradition orale, rôle des femmes métisses dans la transmission de l'identité); entre l'identité et la culture (langues métisses, éducation, spiritualité, arts et littérature); et entre l'identité et la politique (activisme politique et revendications territoriales). Les travaux de la Chaire font appel à plusieurs disciplines des sciences sociales. Dans une perspective anthropologique, nous mettons à profit les recherches en histoire, en géographie, en éducation, en sociologie, en linguistique, en littérature, en politique, en économie, en études féministes, en religion et en arts.

Au Canada, plusieurs chercheurs travaillent pour le compte de l'association métisse fédérale officielle, la Métis National Council, pour les associations provinciales qui y sont affiliées, et pour l'Institut Gabriel-Dumont. C'est une des raisons pour lesquelles la Chaire de recherche du Canada sur l'identité s'est surtout intéressée à l'étude des communautés métisses privées de reconnaissance et maintenues en marge du pouvoir par les gouvernements et les associations métisses officielles, entre autres, les Métis francophones du Manitoba représentés par l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba (dernier bastion d'une francophonie autrefois pancanadienne), les Métis de l'Est (Québec, Maritimes et Labrador), les Métis des États-Unis (Montana), et sur le métissage à l'échelle internationale, sans toutefois négliger les communautés et nations métisses officiellement reconnus. Élément important, la chaire permet aux étudiants et aux jeunes chercheurs d'œuvrer dans un milieu indépendant des orientations politiques en exerçant leur liberté académique.

Depuis 2004, de nombreuses enquêtes ethnologiques ont été menées par les assistants de recherche et le chercheur postdoctoral de la CRCIM : Terre-Neuve-Labrador (Happy Valley-Goose Bay, North-West River, Sheshasthit), Québec (Gaspésie, Abitibi, Mauricie, Côte-Nord, Saguenay-Lac-St-Jean), Manitoba (région de Winnipeg et sud-est de la province), Saskatchewan (Batoche), Alberta (Lac Ste. Anne) et Colombie Britannique (Surrey, New Westminster, Abbotsford). C'est dans ce contexte de recherche académique et indépendante qu'ont été réalisées les entrevues qui ont servi à rédiger ce présent rapport. Espérant qu'il soit utile à votre communauté afin de préserver un héritage menacé.

Denis Gagnon

Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse

Collège universitaire de Saint-Boniface

Introduction

Depuis 2004, la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse (CRCIM), dirigée par Denis Gagnon, mène des recherches sur cette identité autochtone qui s'appuient sur des témoignages contemporains de Métis du Canada. La recherche de terrain, à l'origine de ce rapport, a été réalisée en 2007 par Jessy Baron. Les données qui composent ce document de recherche ont été recueillies auprès de trente-et-une personnes, quinze de la Côte-Nord (treize hommes et deux femmes) et seize du Saguenay-Lac-Saint-Jean (onze hommes et cinq femmes). Ces personnes qui ont gracieusement donné de leur temps pour partager leurs expériences et connaissances lors de ces terrains de recherche sont d'âge adulte, habitent les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ) et de la Côte-Nord (CN) et sont toutes membres de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM). Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur participation à ce projet. La confidentialité des données est garantie par l'utilisation d'un code en fin de chaque citation. Celui-ci est composé d'un numéro et d'une lettre, A pour la CN et B pour le SLSJ. Les numéros correspondent aux numéros d'entrevue.

Délimité en 1733, le Domaine du Roy s'étendait vers l'est des Éboulements jusqu'à soixante kilomètres à l'est de Sept-Îles et, vers le nord, du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ligne de partage des eaux avec la Baie James. Celui de la Seigneurie de Mingan couvrait l'autre partie de la Côte-Nord jusqu'aux frontières actuelles du Labrador. Incorporée en janvier 2005 sous forme de personne morale, la CMDRSM couvre donc un vaste territoire qui comprend les régions du Saguenay, du Lac-Saint-Jean, de Chibougamau, de Charlevoix et de la Côte-Nord. En 2007, cette communauté était composée, en juillet 2009, de 4 500 membres répartis en six clans : Métis Côte-Nord, Métis de la Manic, Métis du Grand-Brûlé, Métis Charlevoix, Métis Chicoutimi et Métis Lac-Saint-Jean. Reconnue par les municipalités de Bergeronnes, Forestville, Godbout, Larouche, Longue Rive, Port Cartier, Rivière Éternité, Sacré Cœur Saguenay, St-Charles de Bourget, St-David de Falardeau, St-Honoré, Ste-Rose du Nord, Ville Saguenay et par la MRC de la Haute Cote Nord, la CMDRSM multiplie depuis quelques années des démarches auprès

des instances gouvernementales canadiennes et québécoises dans l'espoir d'obtenir une reconnaissance légale.

En raison de l'échec des démarches politiques visant leur reconnaissance, les représentants de la CMDRSM ont décidé d'opter pour la voie juridique. Considérant que la Cour Suprême du Canada a récemment reconnu l'existence et les droits ancestraux de chasse d'une communauté métisse dans la région de Sault-Sainte-Marie en Ontario (Arrêt Powley 2004), la CMDRSM espère que les tribunaux reconnaîtront l'existence des droits ancestraux et territoriaux qu'elle revendique. Pour ce faire, la CMDRSM affirme qu'il lui faudra :

- Prouver l'existence d'une communauté historique sur le territoire qui était connu au 18^{ième} siècle sous les noms du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan;
- Démontrer que cette communauté historique était présente avant que la Couronne n'affirme sa souveraineté politique et juridique sur ce territoire, période que la CMDRSM identifie aux environs de 1850;
- Démontrer l'existence d'une communauté contemporaine ayant des liens ancestraux avec la communauté historique;
- Démontrer que les membres de la Communauté, qui s'identifient comme « Métis », ont des liens ancestraux avec les membres de la communauté historique et possèdent une culture métisse distinctive.

L'ensemble du matériel recueilli sur le terrain a été traité par une méthode qui s'inspire du modèle d'analyse des données en recherche qualitative proposé par Miles et Huberman (2003). Dans un premier temps, les entrevues ont été transcrites et numérisées pour former le corpus d'analyse. Celui-ci a ensuite été condensé. Cette phase, appelée aussi réduction, consiste à sélectionner, centrer, simplifier et transformer le matériel recueilli (Miles et Huberman 2003 : 29). Il s'agit du premier moment de l'interprétation dans une recherche qui sera suivie de l'interprétation des résultats proprement dite (Lessard-Hébert et al. 1996 : 71). Pour faciliter cette seconde étape, des unités de base ou de sens ont été identifiées. Il s'agit de la fonction de repérage de l'analyse de contenu (Paillé et Mucchielli 2003 : 124). Le corpus a été segmenté en unités de sens qui ont été

codifiées, catégorisées et condensées. Trois thèmes principaux ressortent de l'analyse, trois thèmes qui structurent ce rapport en autant de partie. L'interprétation des données suit leur organisation (qui est aussi une forme d'interprétation) pour leur donner du sens (Lessard-Hébert et *al.* 1996 : 80). La rédaction du rapport constitue ainsi la dernière étape du processus de recherche (*Ibid.* : 86).

Dans la rédaction de ce rapport, nous avons tenté le plus possible d'éviter certains biais majeurs, notamment l'illusion holiste qui consiste à accorder aux événements plus de cohérence qu'ils n'en ont en réalité, mais aussi les biais d'élite qui consiste à surestimer l'importance des données des interlocuteurs bien documentés, souvent au statut social plus élevé, et à sous-estimer celles des autres interlocuteurs, ou encore la sur-assimilation qui consiste à nous laisser être « coopté » dans les perceptions et explications des interlocuteurs locaux (Miles et Huberman 2003 : 472). Des tactiques visant à garantir la qualité intrinsèque des données ont été utilisées, à savoir le contrôle de la représentativité, celui des effets du chercheur, la triangulation des résultats en mettant l'accent sur des sources diverses et la pondération des données qui consiste à juger lesquelles sont les plus fiables. Il semble que si, en majorité, les points de vue se recoupent dans le corpus, celui-ci apporte sur certains sujets une certaine diversité d'opinions.

Dans la première partie, nous présentons les éléments entourant l'émergence de la communauté métisse depuis quelques années. La seconde partie présente le mode de vie distinct des membres de cette communauté dans une perspective historique en mettant l'accent sur les activités de subsistance, sociales et culturelles. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux revendications identitaires et territoriales de cette communauté.

1 - L'identité : de la dissimulation à l'affirmation d'une identité autochtone

Jusque récemment, disons officiellement jusqu'en 1982, la catégorie Métis n'existait pas au Canada : il n'y avait pas de catégorie distincte reconnue pour les personnes aux ancêtres à la fois indiens et européens. Avant et après la Confédération, les lois britanniques et canadiennes ne faisaient ainsi pas la distinction entre les Métis et les Indiens comme deux groupes différents : « avant 1850, qu'ils soient Indiens, Métis ou peu importe, c'était des « Sauvages » point, c'était ce que le gouvernement disait » 11A. Les Métis avaient cependant la possibilité de dissimuler leurs origines autochtones pour s'intégrer à la société canadienne. C'est ce qu'indiquait un interlocuteur : « Le gouvernement [...] y'a dit : « regarde, t'es un Indien ou un Blanc ». Tu sais y'en voulait pas de ça, y voulait pas de Métis. [...] Ils les ont séparés de même. Le métissage y l'ont carrément tué là » 10A. Autrement dit, les Métis n'étaient pas reconnus comme une entité légale séparée. C'est ainsi que certaines personnes aux origines mixtes devinrent des Indiens statués, des Indiens sans statut ou se mêlèrent à la société dominante.

1.1 - Les conséquences de la discrimination : une identité passée sous silence

Depuis près d'un siècle et demi, les familles métisses se sont faites discrètes quant à leurs origines autochtones. Jusqu'à une époque récente, il valait mieux se faire passer pour « Blanc », voire « Indien », plutôt que de revendiquer un double héritage : « Du Métis [...], c'était plus ou moins un bâtard, ce n'était pas Blanc, ce n'était pas Indien. On était plutôt rejeté d'un bord puis de l'autre. En tout cas, on préférait passer plus pour des Blancs que d'autre chose » 08A.

Les personnes métisses intégrées à la société québécoise, désireuses de préserver leur travail, leur statut social, leur autonomie et leur liberté, avaient tout intérêt à passer sous silence leurs origines autochtones. L'idée de « bâtard » contribua à propager au sein de la population aux origines métisses un sentiment de honte. Un interlocuteur d'une soixantaine d'années disait ainsi que le terme « sauvage », lorsqu'employé pour désigner un individu ou un groupe d'individus, avait une connotation péjorative : « Quand j'étais jeune là, c'était des Sauvages. Alors il fallait faire attention parce que c'était péjoratif.

[...] Donc ce n'était pas un honneur, un grand honneur de dire qu'on faisait partie des Métis » 01B.

Sur la Côte-Nord, trois personnes sur quinze font part de la discrimination vécue autrefois par des membres de leur famille ou par eux-mêmes en tant que « Sauvages » ou « Indiens ». L'un des témoignages recueillis à ce sujet, celui d'un interlocuteur âgé de plus de 60 ans, atteste de la discrétion dont durent faire preuve son père et son grand-père avant lui afin de ne pas perdre leur travail :

Mon grand-père, c'était un capitaine de bateau, fait qu'il « draftait » le bois. Mon père était mécanicien à bord du bateau. Tu sais ça s'est enchaîné de même. Puis pour pouvoir travailler, bien les compagnies, si tu disais que tu étais un Indien bien t'étais pas bien vu dans ce temps là tu sais. [...] C'était de la discrimination dans ce temps là. 09A.

Dix interlocuteurs de la Côte-Nord, parmi les quinze rencontrés, se sont exprimés sur la question de l'affirmation ou non de leurs origines autochtones. De ce nombre, aucun n'a témoigné d'une quelconque affirmation identitaire autochtone en public autrefois : « ça se parlait pas publiquement » 07A. Trois interlocuteurs ont précisé que leurs parents et grands-parents taisaient leurs origines autochtones : « on était des Métis puis on le savait pas, on le savait pas parce que cela nous a été caché » 10A. Une seule personne indiquait que cet héritage autochtone n'était pas dissimulé dans le cadre de la famille :

Ça toujours été dit. Moi, je me suis toujours identifié comme étant Métis, mais la partie qu'il fallait cacher bien y'avait certaines règles à observer. Mais je veux juste dire que chez nous ça toujours été [...] bien su puis bien supporté. 11A.

S'il n'était pas souhaitable, pour des questions de fierté personnelle et d'intégration sociétale, de rappeler ou d'affirmer cet héritage autochtone, cela n'était pas nécessaire non plus : « on n'avait pas besoin de parler de ça, on était dedans. C'est comme on dirait, on était dans le bain » 12A. À l'époque, les familles métisses pouvaient vivre leur culture sans avoir à mentionner, affirmer ou revendiquer leur identité autochtone. Le mode de vie suffisait à rappeler cet héritage autochtone : « tout le monde savait qu'il y avait une descendance indienne dans notre famille. On était toujours dans le bois ou à la pêche » 07A. Ainsi, il était bien difficile pour les familles métisses ayant préservé un certain mode de vie particulièrement tourné vers les ressources de la forêt et de la mer de dissimuler leur héritage autochtone.

Trois autres interlocuteurs de la CN se sont exprimés sur la question de la discrimination aujourd'hui. Aucun d'entre eux n'a indiqué subir une quelconque forme de rejet de la part de la population allochtone ou de la part des Indiens, et ce malgré le fait qu'ils ne cachent désormais plus leur identité métisse. Deux d'entre eux, l'un vivant aux Escoumins et l'autre à Schefferville, se sont exprimés à propos de leur relation avec leurs voisins Indiens depuis qu'ils leur ont dit qu'ils sont Métis. Leurs témoignages concordent. Un seul sera présenté ici : « là, je leur ai dit, ils sont tous contents de ça [...]. Ils le savent, on a tout le temps été élevé dans le bois puis sur la mer » 05A.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, huit des seize interlocuteurs se sont exprimés sur la question de la discrimination qui touchait naguère les « Sauvages ». Un interlocuteur disait ainsi : « vu que les gens associaient les Métis aux Sauvages, puis les Sauvages c'était aussi des Indiens, bien il ne fallait pas jamais parler de ça » 01B. Six personnes indiquent que leur famille respective ou eux-mêmes ont effectivement fait l'objet de préjugés péjoratifs : « quand tu allais à l'école, il ne fallait pas que tu dises que t'avais du sang, un peu de sang autochtone. Tu te faisais traiter de toutes sortes de noms » 14B. Du fait de leurs origines autochtones donc, mais aussi culturelles, ces personnes furent parfois l'objet du dénigrement. Leur mode de vie à l'époque pouvait également être la source de médisances : « On s'est fait brasser parce que nous autres, automatiquement, on était des pêcheurs, des chasseurs, on se faisait traiter de phoque. Le monde, ils nous abaissaient assez facilement là » 14B.

À défaut de mettre entre parenthèse leur mode de vie en forêt et sur la mer, qui leur permettait alors de subvenir à leurs besoins, les familles sont nombreuses par contre à demeurer discrètes quant à leurs origines autochtones. Ce mutisme stratégique quant à cette partie de leur héritage devait leur permettre de s'intégrer dans la société québécoise de l'époque : « Ça faisait partie de l'héritage mais c'était quelque chose qu'on ne mettait pas en évidence. [...] Se dire Indien, de souche ou de certaines lignées, c'était péjoratif, c'était une certaine forme de discrimination automatique » 05B.

Deux personnes indiquent clairement avoir été épargnées par le racisme du simple fait que leurs origines autochtones étaient dissimulées en société, une discrétion identitaire qui eut cours au sein de la plupart des familles des interlocuteurs rencontrés. Voici le

témoignage de l'une d'elles : « En un sens c'était très caché. Moi j'étais au courant qu'il y avait du Sauvage dans la famille mais la famille ne se vantait pas qu'il y avait du Sauvage publiquement autour » 16B. Ces deux personnes ne vécurent donc pas les conséquences de la discrimination, sinon indirectement, puisque pour s'en prémunir il convenait de ne rien laisser paraître de ses origines, ce qui pouvait ou non s'assimiler à une contrainte : « Non, parce que je ne disais pas que j'étais Métis puis que... dans ce temps là, on ne s'en occupait pas hein, je n'avais pas de sentiment d'appartenance non plus, on n'en parlait pas » 09B.

Sur les treize interlocuteurs habitant la région du SLSJ à s'être exprimés sur la question de l'affirmation en famille des origines autochtones, neuf précisèrent que le silence était généralement de règle. C'était par exemple le cas au sein de la famille de cette interlocutrice : « Non, ils n'en parlaient pas, c'était caché dans ce temps là » 09B. Malgré cela, il pouvait demeurer la volonté de perpétuer ce savoir : « C'était caché par exemple. Ils me le disaient à moi parce que moi j'étais le plus vieux chez nous. [...] Mon père me disait : « on est de descendance indienne nous autres », mais ce n'était pas plus que ça » 02B.

La honte des origines autochtones, en plus de la peur de souffrir de la discrimination, conduisait à ce silence. Les préjugés répandus concernant les « Sauvages » ou les « Indiens » leur étaient il y a quelques décennies encore particulièrement défavorables, si bien que les personnes d'origines autochtones n'étaient pas fières de cet héritage. Un interlocuteur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean disait ainsi au sujet de l'héritage autochtone de sa famille : « c'était tellement... terriblement caché » 02B. Une interlocutrice, aujourd'hui âgée d'une soixantaine d'années, raconta par exemple que son père avait honte de ses origines autochtones : « c'était une honte pour lui. Fait que mes parents n'en parlaient pas, c'était caché » 07B. Voici un autre témoignage particulièrement révélateur de la honte ressentie il y a un demi-siècle encore :

Ma grand-mère quand elle se faisait dire par Monseigneur Victor Tremblay qui [...] était le cousin de ma grand-mère, qui était le fondateur de la « Société historique du Saguenay » et etcetera là... Il lui disait qu'elle avait du Sauvage puis elle ne voulait pas l'entendre, elle devenait très rouge puis pour elle c'était un déshonneur là. Ces gens là ne

voulaient absolument pas s'identifier au fait Sauvage là, c'était caché dans les familles. 16B

Et cette honte d'avoir du sang indien s'est transmise de génération en génération comme l'indiquait cette interlocutrice : « c'est des choses qui se transmettent aussi la honte d'avoir eu ça dans sa famille » 06B.

Trois interlocuteurs du SLSJ ont témoigné du fait qu'en famille cet héritage n'était pas dissimulé. Une personne d'une quarantaine d'années indiquait ainsi : « chez nous, ils disaient ça : « ah, mémère Chauvette, elle a de l'Indien sur son bord là ». [...] Ce n'était pas caché » 06B. Puisque la discrimination consistait à être associé aux Indiens comme l'indiquait un interlocuteur cité plus haut, et donc à être rejeté de la société québécoise par quelque forme de violence que ce soit, en certains endroits où la part autochtone de la population était majoritaire, ce fléau social se faisait moins oppressant, comme à Chicoutimi autrefois. Parler ou faire montre de ses origines autochtones n'avait pas ici le même impact : « Nous autres, on n'avait pas de problème avec ça à l'école parce qu'autour de nous autres, il y en avait [...] une majorité qui avait du Sauvage » 16B.

La situation était identique dans un village comme Sacré-Cœur. Un Métis originaire de cette localité indiquait qu'il n'était pas nécessaire à sa famille de taire ses origines autochtones : « Ça n'a jamais été caché. De toute façon, icitte à un moment donné, il y a peut-être bien 50 % ou 60 % de la population qui a des origines indiennes. Non, non, non, il n'y a jamais eu de tabou. 12B.

Ainsi, dans une forte majorité de familles métisses, si l'on s'en tient à cet échantillon pour tirer des conclusions plus générales, l'héritage autochtone était passé sous silence du fait d'un racisme particulièrement important. Et ce silence quant aux origines autochtones pouvaient impliquer, au fil des générations, la perte même du souvenir de cet héritage : « je pense que c'était caché comme... comme oublié » 05B. Durant plus d'un siècle, les familles métissées se sont faites discrètes mais cela n'a pas empêché le maintien d'une certaine forme de vie communautaire :

Les Métis ont comme intégré ou du moins assimilé la population normale pendant toutes ces années-là. Mais y'ont jamais été éteints, y'ont jamais... Ça toujours été les familles... sont toujours été ensembles du

coin ici de pays. C'était vraiment, vraiment un métissage qui part puis qui se promenait. C'est vraiment une communauté. 11A

La tendance générale s'inverse aujourd'hui concernant cette expérience de la discrimination : « on n'est pas mal perçu, je ne crois pas. Je ne pense pas que ça fasse de différence à un moment donné » 03B. Toutefois, comme nous le verrons en troisième partie de ce rapport, certains Métis qui revendiquent haut et fort leurs droits en ressentent encore les effets, tandis que d'autres sont visiblement épargnés. Seulement trois interlocuteurs indiquèrent en effet souffrir de discrimination contre cinq qui disaient ne pas ou ne plus en ressentir les effets, alors même qu'ils affirment de plus en plus leur identité autochtone :

Maintenant de la discrimination, je dirais non parce que moi quand j'arrive à quelque part puis que je dis que je suis Métis, je ne pense pas que quelqu'un soit capable de me discriminer [...]. Je pense juste qu'on est capable d'être au plan social péjoratif, de dire : « ah ça c'est des couillons! » 05B

La discrimination et les préjugés envers les personnes d'origines autochtones n'ont plus le même impact qu'autrefois, si bien que s'affirmer Métis n'a plus les mêmes résonances non plus. Si beaucoup de personnes se revendiquent aujourd'hui Métis, ce n'est pas tout le monde ayant à la fois une origine européenne et indienne qui le fait. Les raisons ne sont pas tellement différentes qu'autrefois : il y a encore une part de honte et de crainte, sentiments aussi tenaces sans doute que le sont les préjugés et la discrimination qui les ont fait naître. D'autres raisons, qui ne sont plus tellement raciales ou culturelles, font que les Métis sont encore discriminés aujourd'hui. Encore une fois, ils se trouvent être rejetés du côté « indien », non pas parce qu'ils partagent avec cette population un même héritage identitaire et culturel, mais du fait que, comme les Indiens, ils revendiquent des droits particuliers :

Il y en a qui se sont dits Métis puis ils ont même été menacés à leur ouvrage. [...] C'est de même parce que les compagnies qui sont icitte ont peur, ont peur des Métis, ont peur qu'ils revendiquent certaines choses parce qu'ils ont des choses à revendiquer pas à peu près. 04B

Il demeure ainsi une certaine forme de discrimination sévissant désormais entre groupes sociaux ayant des droits ou revendiquant des droits différents, à l'instar des Autochtones

au Canada. Toutefois le respect de l'autre, de sa culture et de son identité, est une valeur prônée par la société actuelle dont profitent les Métis : « les personnes nous respectent là » 14B. Selon le témoignage d'un autre interlocuteur, la discrimination se nourrit de l'ignorance et était donc plus importante autrefois, lorsque les gens étaient moins éduqués : « il n'y avait pas de monde comme aujourd'hui qui peuvent commencer à éduquer les gens puis leur dire c'est quoi un Autochtone puis c'est quoi nous respecter » 02B. Les Métis sont conscients qu'ils doivent informer correctement les gens de leurs démarches, sans quoi il est possible qu'ils perdent en crédibilité et légitimité, et se retrouvent dans la même situation que les Indiens, contestés et méprisés par une bonne partie de la population allochtone.

1.2 - L'affirmation d'une identité métisse au Québec

Les membres de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan s'identifient comme Métis depuis une période assez récente, parfois antérieure à la création de la CMDRSM mais généralement postérieure à cet événement : « Métis ça vient parce que j'ai rentré dans la communauté métisse » 01A. L'ethnonyme « Métis » n'était tout simplement pas employé ni même connu autrefois et, comme nous l'avons vu, la part autochtone de leur héritage n'était généralement pas affirmée en public. Lorsque les membres d'une famille en venaient à discuter de leurs origines autochtones, il était question de parler des ancêtres « Sauvages » : « ma mère, elle disait qu'il y avait du Sauvage dans la famille » 01B. Selon un autre interlocuteur, âgé d'une soixantaine d'années :

L'expression « Métis », ça n'existait pas, ok. Ça ne se disait pas ça ici [...]. Puis même le mot Indien... Indien, c'est apparu à l'école quand j'avais, je ne sais pas moi, une quinzaine d'années, treize ou quatorze ans. [...] Mais avant ça, on parlait des Sauvages. 15B

Les personnes consultées dans le cadre de cette recherche n'utilisaient pas, ou à quelques exceptions près, le terme « Indien » pour parler de leurs origines. Le terme « sauvage » était bien plus usité. Si celui-ci instaure une distance avec les « civilisés », celui d'« indien » fait davantage, puisqu'il précise une modalité différenciée et marginalisée d'intégration sociétale : c'est la vie en réserve, la perte de l'autonomie notamment économique dont il témoigne, des situations vécues par les Indiens dont les interlocuteurs

et leur famille ont cherché à se prémunir. Cette distinction est importante à souligner car les Métis au Québec ne se sentent généralement pas être des Indiens. Ils ne se sont pas affirmés ainsi justement parce qu'ils sont attachés à leur indépendance et à leur statut social, évitant ainsi les préjugés attachés aux Indiens. En contrepartie ils ont pu préserver une certaine indépendance et un mode de vie qui leur donne accès à la fois à la vie en ville et en forêt. Dans un sens non péjoratif du terme, ils sont demeurés « sauvages » parce qu'encore liés à la forêt et à ses ressources : « on parlait des Sauvages et ça n'avait pas une connotation péjorative ou quoi que ce soit » 15B.

Sur la Côte-Nord, des quatre personnes qui se sont exprimées sur la catégorie ethnique « Indien », seulement une précise ne pas s'identifier ainsi : « je suis Métis, je ne suis pas Indien, je suis Métis » 13A. Les trois autres interlocuteurs à avoir abordé le sujet se rattachaient autrefois et encore aujourd'hui à la catégorie « Indien ». Ces personnes ont toutes grandi à proximité de réserves indiennes : « j'ai tout le temps été avec les Indiens. J'ai grandi avec eux autres. J'ai été à l'école avec eux autres aux Escoumins » 02A. Un interlocuteur indiquait entretenir de très bonnes relations avec certaines familles indiennes : « les Fontaine puis les Jourdain, ça été comme des familles d'accueil pour moi » 12A. Une autre personne indiquait qu'il n'existait pas de frontière entre sa famille et les familles indiennes : « les Indiens étaient toujours les bienvenus chez nous. [...] Y'avait pas de frontière entre nous. Mais nous autres on était considéré comme des Blancs » 13A. Un autre interlocuteur précisait qu'il continuait de s'identifier comme Indien, du fait de cette proximité qui existe entre lui et les Innus : « Métis ou Indien. Moi j'ai été élevé, accoutumé avec les Indiens de Bersimis, on faisait la chasse ici nous autres, mon père faisait la chasse avec les Indiens de Bersimis, de la réserve indienne » 05A.

Les Métis continuèrent de vivre des ressources de la forêt et du fleuve Saint-Laurent. Ce qui faisait dire à l'un d'eux : « Moi, j'ai toujours dit que j'étais plus Indien que les Indiens » 02A. Les propos d'une interlocutrice témoignent également de ce sentiment d'appartenance à la catégorie « Indien » : « je me suis toujours considérée comme une Indienne (rire). Des fois, je disais ça : « Ah Moi, je vais dans le bois, je suis une Indienne » » 08A. Le témoignage d'une femme du SLSJ va dans le même sens : « moi les

Indiens m'attiraient. C'est comme si c'était dans notre « superconscient » ou notre subconscient, je ne sais pas là tu sais » 09B.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur douze interlocuteurs à avoir abordé le sujet, tous sauf trois ne se sont jamais identifiés comme Indiens. Voici le témoignage de l'une de ces trois personnes : « avant on ne disait pas Métis, on disait Indien. On disait : « on a de l'Indien » » 10B. Le témoignage du second interlocuteur va dans le même sens : « le terme Métis même, ce n'était pas beaucoup employé. Alors ça parlait plus d'Indiens » 11B. Pour faire valoir leur héritage autochtone à l'époque, les personnes n'avaient pas d'autre choix que de s'identifier comme Indiens. Remarquons toutefois que dans le cas de ces deux personnes, cet héritage n'était pas revendiqué en public ni même affirmé en famille. Certains interlocuteurs du SLSJ, qui ne s'identifient pas comme Indiens, soulignaient toutefois leurs liens très étroits avec cette population : « je ne peux pas dire que je suis un Indien, mais j'ai la mentalité d'un Indien par exemple parce que j'ai été élevé dans ça depuis que je suis tout petit » 02B. La majorité des interlocuteurs rencontrés ne s'identifiaient et ne s'identifient toujours pas comme Indiens. Voici le témoignage de l'un d'eux : « on ne s'est jamais défini comme étant des Amérindiens » 16B. Comme l'indiquait les interlocuteurs de la Côte-Nord, le terme « Sauvage » était bien plus populaire, parce qu'il ne revêtait pas encore une connotation péjorative :

Je n'ai aucune misère à m'identifier comme étant un Sauvage au sens « être naturel », qui est proche de la nature. Je n'ai aucune difficulté avec ça là, mais je sais très bien que je ne suis pas un Indien. 15B

S'identifier comme Indien, c'est négliger tout un aspect de son identité : « je n'étais pas une Amérindienne, je le sentais parce que [...] je suis aussi une descendante de Français, d'Irlandais, de tout ce que tu veux » 07B. Selon cette même interlocutrice, les Indiens sont tous des Métis ayant un statut. Mettant de l'avant son métissage, contrairement aux Indiens, elle s'identifie ainsi : « je suis une Métisse, une Métisse indienne, donc je suis une Autochtone » 07B. Préciser « Métisse indienne » est ce qui lui permet de se rattacher à cette entité générale autochtone. Soulignons qu'aucun interlocuteur sur les huit à avoir abordé le sujet n'a dit être inscrit sur le registre des Indiens, c'est-à-dire n'est reconnu comme Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Sur les quatorze personnes qui se sont exprimées sur la catégorie « Autochtone », toutes reconnaissent en faire partie à

l'exception d'une qui ne s'en distingue pas non plus. Cette personne indiquait s'identifier comme Métis : « beaucoup moins comme Autochtone, pas Amérindienne non plus là » 06B.

Tous les interlocuteurs rencontrés en 2007 s'identifiaient comme Métis : « je me considère comme Métis » disait ainsi une dame du Saguenay (03B). Toutefois, une personne indiquait attendre la reconnaissance officielle de la CMDRSM avant de s'affirmer vraiment Métis : « *not official yet, so I wait. [...] In a couple of years from now, I don't know, let's hope* » 14A. Certains par contre, affirment publiquement leur identité métisse : « je me proclame publiquement Métis » 05B. Un interlocuteur qui, il y a quelques années encore ne faisait pas grand bruit de ses origines autochtones, se disait militant en 2007 pour la reconnaissance des Métis : « je suis militant aujourd'hui parce que je suis dans la Communauté métisse » 15B. Ces personnes se différencient des « Blancs » et des « Indiens » par l'affirmation de leur identité hybride :

Bien sûr que je suis un Autochtone, mais je suis un Métis. Je ne suis pas un Indien puis je ne suis pas un Blanc. Je suis Métis. C'est comme cela que je me considère et c'est comme cela que je me suis toujours considéré sans nécessairement le dire. 01B

Certaines personnes, des parents ou des amis des interlocuteurs dont les témoignages agrémentent ce rapport, ne s'identifient cependant toujours pas comme Métis. Les raisons sont multiples. Certaines d'entre elles n'ont tout simplement pas de raison de s'identifier ainsi, n'ayant aucun droit à défendre autre que ceux qui leur sont reconnus en tant que Québécoises et Québécois. Les sentiments de honte et de peur qui se sont transmis peuvent aussi être un élément jouant dans ce peu d'intérêt que certaines personnes affichent relativement à leur héritage métis : « y'a des gens, je ne sais pas s'ils ont honte de dire ça ou s'ils ont peur de l'opinion des autres » 02A. Enfin, il est possible que ces individus qui ne s'identifient pas comme Métis n'aient pas ça dans leur « sang » (généalogie) ou dans leurs « gènes », une expression qui correspond à des pratiques culturelles « naturalisées » :

Ceux qui ne s'identifient pas Métis, c'est parce que ce n'est pas dans leurs gènes. [...] Un Métis, c'est quelqu'un qui a un peu de Blanc puis un peu de Sauvage dans son sang là. Quel gène prend le dessus ? Il y en a

que c'est le gène sauvage puis il y en a que le gène plus blanc, puis c'est comme ça là. 16B

Toujours est-il que le nombre de personnes à s'affirmer Métis augmente d'une façon remarquable depuis quelques années :

On dirait que plus ça va, plus le monde ont moins peur de dire aujourd'hui qu'on est Métis. Là c'est une tendance qui s'en vient, un moment donné, à la longue tu vas voir que la Communauté métisse va vraiment, vraiment sortir de l'ombre. 15A

Pour celles et ceux qui se revendiquent Métis aujourd'hui, la fierté est là, légitime, et elle s'exprime dans la vie de tous les jours : « c'est une fierté d'être Métis » 02B. Se prévalant de leur héritage autochtone, ces personnes ne font finalement qu'exprimer une part d'eux-mêmes trop longtemps refoulée : « moi j'ai ça icitte dans mon cœur » disait ainsi un interlocuteur concernant son identité autochtone (02B). Il ressort des entrevues l'idée assez populaire que les Métis sont des gens autonomes et indépendants : « *For me, this is the people who lived and survived with the things they could find around them, in this land. They had no rule* » 14A.

Et cette indépendance, qui leur vient de leur mode de vie, est une raison de plus de se montrer fiers d'un héritage autrefois honteux : « moi je suis fier de mes racines en tout cas » 14B. Le témoignage d'un autre interlocuteur va dans le même sens : « Je suis fier de mon ancêtre Agathe Gagné qui me relie à la sixième génération, à mon territoire, à ma place, à mon peuple, à ma terre » 01B. Cette fierté là, toutes les personnes qui se revendiquent Métis la ressentent à un degré ou à un autre. C'est là que se situe la différence entre un Québécois ayant des origines autochtones mais qui continue de dissimuler ses origines autochtones et un Métis, fier de la richesse de son patrimoine autochtone : « C'est ça la différence fondamentale entre le Québécois qui lui est coupé de toutes ses racines autochtones puis moi qui en est conscient puis qui en est [...] fier » 05B.

Pour empiéter un peu sur ce qui sera développé plus bas, cette affirmation identitaire à aussi une raison pratique, concernant la reconnaissance de droits particuliers en tant qu'Autochtones : « moi, qu'est-ce qui m'a motivé, c'est parce que là, y m'ont tout enlevé, à l'heure actuelle, je n'ai pu le droit de rien faire » 15A. Jusque là, il n'y avait

aucune raison d'affirmer une identité autochtone : « pourquoi qu'on va se vanter d'être Autochtone tu sais, on l'est. [...] On n'avait pas à prouver rien à personne nous autres, on est des chasseurs, des pêcheurs, des trappeurs là » 14B. Ce sont « les épreuves du temps » et finalement l'Approche Commune qui ont réveillé cette conscience d'être métis : « Finalement, on en a fait la découverte à travers les épreuves du temps, puis à travers aussi l'Approche commune. C'est les négociations territoriales qui ont mis la base de cette connaissance là en lumière » 13A.

Mais il s'agit d'un éveil identitaire dont les causes sont multiples :

À un moment donné, il y a eu un espèce d'éveil. L'éveil, il se fait par la connaissance là. Powley nous a réveillé, l'Approche commune nous a réveillé, euh Russel [Bouchard], dans une certaine mesure, [...] il nous a réveillé puis là tu revois les choses différemment. 16B

1.3 - Origines autochtones

Sur les quatorze personnes qui se sont exprimées sur la connaissance ou non d'origines autochtones dans leur famille, quatre indiquaient avoir toujours ignoré leur lien généalogique avec les Autochtones. Un interlocuteur a appris en son origine autochtone récemment : « ça fait trois-quatre ans. C'est une de mes cousines qui a découvert ça » 04A. Certaines personnes mènent des recherches afin de constituer des généalogies en vue de faire ressortir les ancêtres autochtones de certaines personnes ou familles. Voici le témoignage d'une généalogiste de la CMDRSM au sujet de l'effet qu'eut ce type de document sur un individu qui visiblement « vivait en Métis » en ignorant totalement ses origines autochtones :

J'en ai fait un là ça ne fait pas longtemps, lui il riait, il riait là, il riait comme un fou, il disait : « je ne peux pas croire ». [...] Il était content, mais il ne pouvait pas le croire. Il le regardait puis il disait : « quand je pense que c'est ça », tu sais puis il vivait en Métis aussi, il vivait de bois puis tout ça là puis il savait pourquoi qu'il disait. 03B

Aussi, conclut-elle au sujet de la recherche généalogique : « je pense que ça réveille beaucoup de monde » 03B. Être Métis, ce n'est toutefois pas qu'une simple question de généalogie dont la révélation « réveillerait » tout le monde. Ce n'est pas l'ensemble de la population ayant des ancêtres à la fois Autochtones et Eurocanadiens qui revendiquent

leur identité métisse au Québec. C'est avant tout un état intérieur : « Quand je dis que je suis Métis, je ne suis pas seulement Métis de sang. J'ai ça dans l'âme » 10A.

Les personnes dont les origines autochtones viennent tant du côté de leur père que de leur mère représentent la majorité : ils sont dix-sept sur trente-et-un dans ce cas. Il pourrait être quatre de plus : c'est en effet le nombre de ceux qui connaissent leurs origines autochtones d'un côté de leur parenté, paternel ou maternel, mais qui en 2007 avaient encore des doutes concernant l'autre. Parmi ceux qui n'ont trouvé d'ancêtres autochtones que d'un côté de leur parenté, ils sont bien moins nombreux à parler d'origines paternelles que maternelles : huit parlent d'origines du côté de la mère, un du côté du père et un de la grand-mère (paternelle ou maternelle). L'hétérogénéité quant aux origines autochtones des interlocuteurs ne permettra pas de rendre compte ici de l'ensemble des situations. Cette disparité qui touche autant aux origines ethniques que géographiques est cependant moins prononcée concernant les Métis de la Côte-Nord que pour ceux du SLSJ.

Parmi les quinze interlocuteurs de la Côte-Nord rencontrés en 2007, neuf ont donné des informations concernant leurs origines ethniques et/ou géographiques. Seuls les origines innues et micmaques ressortent clairement des entrevues. Sur les quatre personnes ayant des origines micmaques, deux indiquaient que l'un des côtés de leur parenté venait de Port Royal (Nouvelle-Écosse), un seul parlait de l'Acadie (Nouveau-Brunswick) et un autre encore de la Gaspésie (Québec). Quatre sont aussi d'origine innue. Enfin, une personne, sans mentionner de lien avec les Micmacs (ou les Malécites), indiquait que son père était originaire de l'Acadie. Deux autres personnes faisaient mention du fait que leurs mères respectives venaient du Bas-Saint-Laurent (Kamouraska et Rivière-du-Loup), un territoire occupé autrefois par les Malécites de Viger.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les interlocuteurs avancent que la population est majoritairement métisse : « 85 % de la population du Saguenay, en vérifiant leurs arbres généalogiques, ils le sont Métis. [...] Les Bouchard, les Tremblay, les Gagnon puis tout ça, c'est tous des Métis « pur laine », sans chercher » 05B. À Sacré-Cœur, deux interlocuteurs s'entendaient pour dire que plus de 50% des habitants peuvent se dire Métis : « toutes les grandes familles ici, ce sont des Métis » 13B. Concernant les origines

ethniques et géographiques des interlocuteurs du SLSJ, commençons par le témoignage de l'un d'eux qui rend compte d'un point soulevé par un autre : « quand on cherche les Métis, c'est des Métis qu'il faut chercher, pas des Indiens » 05B. Voici le témoignage en question :

Je descends de cinq Premières nations si on veut, je descends des Malécites, des Hurons, des Algonquins, des Montagnais bien sûr (silence), des Montagnais et puis des Micmacs. [...]. Et puis des souches métisses bien là écoute là, j'ai arrêté à une dizaine, dix-douze, je dois en avoir à peu près une trentaine là si je faisais la recherche à fond. 01B

Au SLSJ, sur les onze interlocuteurs à avoir parlé de leurs origines ethniques, huit ont fait mention des Innus et six des Micmacs. Ils étaient trois à parler des Malécites et des Hurons et deux à faire mention des Algonquins et des Abénaquis. Une personne expliquait que l'arrivée des Micmacs dans la région date de la déportation des Acadiens :

Quand ça c'est tassé avec la déportation des Acadiens, eux autres se sont tassés aussi puis ils sont arrivés dans la vallée du St-Laurent. Ils ont été à la fois sur la Rive-Nord et sur la Rive-Sud du St-Laurent puis finalement ça a rentré dans le Saguenay. 16B

Ainsi donc, les Métis de la CMDRSM rencontrés en 2007 se disent être majoritairement des descendants d'Innus (douze sur les dix-sept à avoir parlé de leurs origines autochtones) et/ou de Micmacs (dix sur dix-sept). Cette identité métissée est une observation généalogique qui, dans le cas des Métis, sert une détermination structurelle : « un Métis, c'est quelqu'un qui a un peu de Blanc puis un peu de Sauvage dans son sang là » 16B. Nous verrons plus bas qu'il s'agit aussi d'un héritage culturel qu'il est important de protéger. D'ailleurs, certaines personnes qui ignoraient leurs origines autochtones il y a quelques années encore comprennent désormais pourquoi ils se représentent les choses de telle façon, pourquoi ils aiment vivre de telle manière, etc. : « ça a mis le doigt sur un fait puis sur un état d'âme, sur un état d'être puis ça a expliqué un paquet d'affaire » 13A. Ou encore, selon une autre personne : « avec du recul, on regarde qu'est-ce qu'on aime faire, qu'est-ce qu'on aime vivre, je veux dire, ça rattache toujours à ça finalement » 03B. Et, parlant de ses enfants, cette personne ajoutait : « on les a toujours traînés à la chasse [...] parce qu'on aimait ça. Si on aimait ça, bien

forcément il y a des origines à quelque part » 03B. Ce dernier témoignage est également particulièrement révélateur :

Le mot Métis ou Autochtone, dans ces années-là, c'était caché [...] mais on l'était tous par défaut. On aimait être dans le bois, on vivait dans le bois. Mon grand-père du côté de ma mère, [...] c'est la même chose, c'est un Métis, mais c'est des choses jamais avouées. Il travaillait sur une ferme. 10A

2 - Le mode de vie des Métis de la CMDRSM

Nous avons vu plus haut que s'identifier ou non aujourd'hui comme Métis est une question de gène (comme nous l'avons vu, cette expression désigne des pratiques culturelles « naturalisées » et vues comme allant de soi) : « Ceux qui ne s'identifient pas Métis, c'est parce que ce n'est pas dans leurs gènes » 16B. Mais, être Métis, c'est autre chose : « ça ne veut rien dire être métis de sang » 01B. Si aujourd'hui cette identité se voit être confirmée par la généalogie, politique canadienne oblige, elle se trouve aussi et avant tout dans la manière de vivre, au travers de comportements qui se sont maintenus *nolens volens*. Être Métis, c'est également vivre d'une certaine manière : « ceux qui s'identifient là, c'est ceux qui vivent comme ça » 16B. Il sera question ici de décrire ce que cette personne entend par « vivre comme ça ». Fondamentalement, il s'agit d'une vie au contact de deux mondes, que sont la forêt et la ville : « on est à l'aise dans les deux mondes. [...] Aujourd'hui on est dans la forêt au lac Xavier, je suis très à l'aise. Puis en ville, c'est la même chose » 15B. Concrètement, ce mode de vie disparate mêle activités en forêt et activités en campagne ou en ville, issues de deux héritages culturels différents : « Métis c'est deux cultures là ici au Canada, c'est la culture indienne puis c'est la culture francophone ou anglophone » 15B. Idéalement, ce mode de vie métis est empreint d'une certaine forme de liberté : « j'ai continué à vivre comme un Métis vit, comme un homme libre » 01B. Cependant, les conditions d'existence des Métis ont changé durant ces cinquante dernières années, soit au cours de la vie de la plupart des interlocuteurs rencontrés en 2007. Le monde de la « ville » a pris le pas sur le monde de la « forêt » et les activités de subsistance d'autrefois ont perdu de leur importance face au travail salarié. Il n'en reste pas moins que la vie au contact de la nature demeure une constante de la vie des Métis consultés en 2007. Un interlocuteur présentait ainsi les

Métis comme les détenteurs d'une société en lien avec la forêt et la ville, une société historique qui travaille depuis toujours à ce rapprochement :

Les Métis étaient des personnes, des gens qui étaient adaptés aux grands espaces [...]. Même s'ils peuvent être semi-urbanisés ou vivre en communauté restreinte ou encore plus élargie, c'est des gens qui sont adaptés à cette manière de vivre là. [...] Il s'agit de faire un lien entre cette société basée sur l'urbanisation, les grands centres puis cette société là que nous autres on espère puis qu'on travaille pour, puis qu'on est dedans puis qui nous appartient aussi parce que c'est à nous à y donner sa couleur, c'est ce qu'on a fait depuis, historiquement. 05B

2.1 - Le mode de vie autrefois

Il y a de ça cinquante ans, la région du SLSJ vivait encore au rythme du cheval. C'est ce qu'indiquait un interlocuteur âgé de 70 ans originaire de Bergeronnes : « quand j'étais jeune, ça voyageait en cheval puis les vieux bazous » 02A. Une personne originaire de Sacré-Cœur et âgée d'une soixantaine d'années indiquait également se déplacer à cheval : « les chemins n'étaient pas ouverts donc on allait à la messe en cheval » 01B. À Chicoutimi, la vie n'était pas tellement différente : « c'était avec des chevaux hein puis nous on avait une étable puis tout ça » 15B. Concernant la région administrative de la Côte-Nord, il n'y avait pas non plus encore de route à l'époque : « en 1930, y'avait pas de monde sur la Côte-Nord. Y'ont ouvert les routes en 1956. [...] Il y avait peut-être 30 000 personnes sur 1 000 kilomètres de long » 07A.

Parmi ces personnes figuraient les Métis qui contribuèrent au développement des régions et donc à l'histoire du Québec : « c'est eux qui ont développé le pays avec les Autochtones puis avec les Européens » 05B. Accoutumés aux régions dans lesquelles ils s'installaient, les Métis sont à l'origine d'un mode de vie qui s'est transmis de génération en génération : « ces gens là étaient adaptés au pays. Puis nous, on a hérité de cette culture là » 05B. Leurs coutumes puisent tant dans l'héritage européen qu'autochtone, tous deux constitutifs de leur identité culturelle. C'est cela qui distingue les Métis des Indiens selon cet interlocuteur : « Dans les coutumes, on voit [que] chez les Métis [...] la civilisation européenne, la coutume européenne devient un peu plus fort que dans les Amérindiens. Mais sensiblement, c'est la même chose, on aime le bois, on pense pareil »

10A. Cette part européenne de leur héritage culturel peut être vécue comme contraignante:

Je suis Métis puis je sais pourquoi je le suis. Parce qu'effectivement, y'a cette espèce de nourriture, de richesse et de culture européenne [...] qui nous a été inculquée depuis des générations à laquelle malheureusement on a été soumis puis contraint. 13A

Le mode de vie d'autrefois des interlocuteurs – celui de leurs parents ou grands-parents et qu'ils ont connu durant leur enfance ou leur jeunesse – était dans la plupart des cas marqué par une prédominance de la chasse et de la pêche. Sur les vingt-deux personnes à avoir abordé la question du mode de vie d'autrefois dans leur famille, dix-sept ont parlé de la chasse (77,27%), seize de la pêche (72,72%), huit du piégeage (36,36%) et du travail salarié (36,36%), cinq de l'horticulture vivrière (22,72%) et de l'élevage (22,72%) et enfin quatre personnes ont fait mention de la cueillette (18,18%). Nous supposons, pour donner du poids à ces chiffres, que les gens parlent davantage et de façon plus spontanée de ce qui a été essentiel dans leur vie, sinon important.

En général, les activités de subsistance en forêt et sur la mer sont associées à la part autochtone de l'identité culturelle des Métis : « c'est une partie du Métis, parce que certaines parties viennent des Amérindiens » 01B. À ce titre, une autre personne indiquait que les Métis adoptaient effectivement des éléments du mode de vie des Indiens : « on aimait tous la chasse puis la pêche, [...] passer du temps dans la nature. Puis les Indiens nous ont tout le temps inspirés » 10B. Il appert que cette part autochtone de l'héritage culturel des Métis revêt une importance pour les interlocuteurs rencontrés que n'a pas la part eurocanadienne, bien moins discutée durant les entretiens. Un interlocuteur, dont la famille vivait en partie du piégeage, parlait de symbiose entre les Indiens et sa famille :

Le piégeage était une partie très importante pour la famille chez nous. On a été vraiment élevé là-dedans très jeune mais ça toujours été aussi avec les familles indiennes. [...] On a tendance à dire que c'est séparé. Non, ça toujours été [...] une symbiose. Là-dessus, on le sent très bien, la symbiose. 11A

Toutefois, héritage culturel européen et héritage culturel autochtone s'entremêlent dans les manières de vivre des Métis : « la manière de vivre autant des Indiens ou des Blancs a

déteint sur les deux puis c'est ça qui fait le métissage » 11B. Le témoignage suivant, celui d'un fils de menuisier, rend compte de cette réalité métissée qui se lit dans l'art culinaire de sa mère :

Ma mère vivait plus d'une manière autochtone [...]. Par exemple, elle faisait un rôti de bœuf, ça lui prenait son lièvre avec. Elle nous envoyait [...] chercher quelque chose de la forêt pour mettre avec le bœuf, avec le poulet. 01B

Ce mode de vie au contact de la forêt était inculqué aux enfants dès leur plus jeune âge : « mon père m'a amené à la chasse vers l'âge de 4-5 ans puis il me montrait déjà dans le bois quoi faire, comment se débrouiller » 04B.

Au XIXe siècle, l'exploitation des ressources commença à être réglementée, des lois étant votées depuis pour assurer leur préservation. Or, la subsistance des Métis s'est toujours faite par l'exploitation des ressources de leur territoire. Dès lors, pour survivre, les familles devaient bien souvent braconner, à l'instar du père d'un interlocuteur dont « les revenus venaient en grande partie de la chasse » 11B. Si une majorité de familles pratiquaient la chasse, certaines étaient tournées plutôt, voire exclusivement, vers la pêche : « de la pêche, mais pas de la chasse, mon père ne chassait pas » 09B. Ces familles de pêcheurs contrevenaient également aux lois pour perpétuer un mode de vie nécessaire à la subsistance des familles métisses :

Mon père faisait beaucoup de pêches aux saumons. Il braconnaît au filet. On ne peut pas dire que c'était du braconnage : c'était une tradition. Mon père le faisait puis moi je l'ai continuée. [...] Ça faisait partie de la tradition d'ici d'aller à la pêche aux saumons à la rivière Saguenay. 13B

Certaines familles qui vivaient préférentiellement du travail de la terre et de l'élevage d'animaux de ferme furent moins affectées par ces réglementations. Concernant l'agriculture, une interlocutrice indiquait que sa famille était traditionnellement tournée vers cette activité économique : « au niveau de la nourriture, nous on a axé beaucoup là sur l'agriculture. Bon moi j'ai été élevé là-dedans » 06B. Le travail des champs était l'occasion de se rendre service mutuellement, de mettre en valeur la solidarité entre les familles : « j'ai mes oncles, mes tantes qui passaient puis ils se ramassaient des patates. Il y avait beaucoup d'entraide, au niveau familial » 06B. Des échanges se faisaient entre les

familles de chasseurs et de pêcheurs et les familles paysannes : « nous autres chez-nous pour avoir du lait, du bois de chauffage ou ainsi de suite, bien c'était un échange, du troc d'animaux, d'orignal, de caribou et ainsi de suite » 11B.

Généralement, si les Métis étaient pauvres financièrement, ils parvenaient à subvenir à leurs besoins : « nous autres, de la nourriture on en avait. Nous autres, c'était l'argent qu'on n'avait pas » 02A. Certains interlocuteurs firent toutefois mention du fait que certains de leurs aïeux avaient pu occuper autrefois un travail rémunéré, à l'instar du père de cet interlocuteur du SLSJ qui a désormais plus de 70 ans :

Mon père, c'était un chasseur... chasseur-pêcheur-trappeur et ainsi de suite. Il a passé sa vie dans le bois. À quelques occasions [...] il a travaillé bûcheron puis il a même eu un moulin à scie dans le bout de Forestville, dans ce temps-là. Moi j'avais six ans. 11B

C'était également le cas du père et du grand-père de cet autre interlocuteur : « mon père n'était pas un chasseur, pas du tout. Mon père [...] il chauffait le monde tout partout. Mon grand-père était un charretier, au volant d'un cheval » 15B. La famille de cet interlocuteur habitant Chicoutimi vivait également à l'époque de l'horticulture vivrière et de l'élevage d'animaux de ferme : « ma grand-mère avait un potager puis on avait une étable en arrière et un cochon » 15B. Si, au sein de la famille, les activités de chasse et de pêche n'étaient pas courantes, elles occupaient toutefois des parents proches : « mes oncles étaient très collés sur la forêt » 15B. Une grande disparité caractérisait ainsi le mode de vie des familles métisses, hétérogénéité qui existait même entre familles apparentées et vivant au voisinage l'une de l'autre. Des choix de vie différents devaient conduire certaines familles à mettre davantage en avant telle partie de leur héritage culturel, et d'autres à les occulter pour développer d'autres facettes de ce legs du passé. Voici le témoignage d'un interlocuteur qui rend compte de différentes manières de vivre au sein de trois familles issues d'une même lignée et vivant au voisinage l'une de l'autre :

Mon oncle Roland [...] était dans le bois à peu près huit mois par l'année à chasser, à pêcher, à servir comme guide et puis à vendre ses fourrures. [...] Il avait une petite ferme toute petite avec cinq ou six vaches et c'est ma tante qui cultivait les grands jardins [...]. Mon oncle Lorenzo lui était un peu moins un homme de bois. Il était plus agriculteur. Alors la terre était un peu plus grande, il avait un petit peu plus de vaches. Alors il fonctionnait comme cela malgré que, lui aussi, la forêt était à proximité,

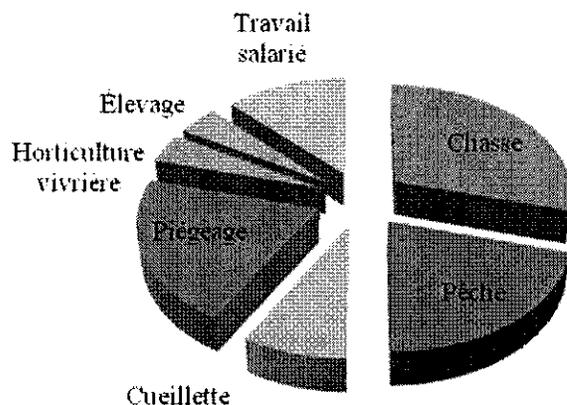
il s'en servait comme tout le monde. Et puis il y avait nous. [...] Mon père, c'était un charpentier, il faisait de la construction, on avait une « shop » à bois là et puis il construisait des portes puis des châssis, il faisait des chaises, des tables de jardins. 01B

En général, il y a de ça environ cinquante ans, les Métis vivaient donc des produits de la chasse et de la pêche, de leur ferme et de leur champ mais également avec le travail salarié. Généralement, la chasse et/ou la pêche occupaient toutes les familles, même celles tournées vers le travail salarié. Pour celles-ci toutefois, elles s'assimilaient de moins en moins à des activités de subsistance, c'est-à-dire à des activités indispensables à leur survie. Aujourd'hui, où le travail salarié a pris une importance bien plus considérable dans la vie des Métis, il n'est plus vraiment possible de parler d'activités de subsistance, tous les interlocuteurs rencontrés pratiquant ou ayant pratiqué un métier rémunéré.

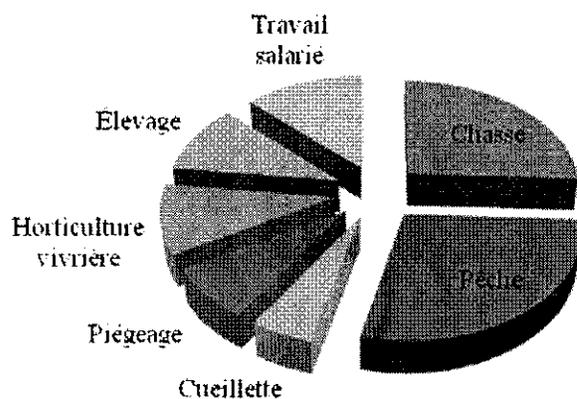
Tableau 1 : Mode de vie d'autrefois sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Côte-Nord - 8 informateurs			Saguenay-Lac-Saint-Jean - 13 informateurs		
Chasse	7	87,5%	Chasse	10	71,43%
Pêche	5	62,5%	Pêche	11	78,57%
Cueillette	2	25%	Cueillette	2	14,28%
Piégeage	5	62,5%	Piégeage	3	21,43%
Horticulture vivrière	1	12,5%	Horticulture vivrière	4	28,57%
Élevage	1	12,5%	Élevage	4	28,57%
Travail salarié	3	37,5%	Travail salarié	5	35,71%

Aperçu des activités économiques des Métis de la Côte-Nord autrefois



Aperçu des activités économiques des Métis du SLSJ autrefois



2.2 - Le mode de vie actuel

Le mode de vie actuel des interlocuteurs, concernant les activités économiques qu'ils pratiquent encore ou qu'ils ont pratiquées, ne se différencie guère de celui de leurs parents ou grands-parents. Toutefois, cette continuité culturelle n'est pas toujours vécue ou ressentie par les interlocuteurs. Un homme d'une quarantaine d'années disait à ce propos : « tout est disparu, la culture, notre connaissance, notre savoir-faire, notre liberté » 13A. Dès lors, pour cette personne, redonner une certaine continuité à la culture métisse sera l'effort de quelques générations :

Quand ça fait 150 ans qu'une culture a disparu de l'histoire puis que tu vis dans un système de soumission, faut pas espérer qu'en 5 ans on puisse réparer ça puis qu'on puisse donner aux gens l'opportunité de croire qu'ils sont des Métis. 13A

Et pourtant, pour nombre de interlocuteurs, la culture vécue autrefois par leurs aïeux est encore bien présente dans leur vie et se continue aujourd'hui d'une certaine manière. De leur côté, les Indiens voient leurs activités traditionnelles être particulièrement restreintes par la vie dans les réserves : « y sont enfermés dans des Réserves » 10A. C'est d'ailleurs le seul élément qui distingue, selon un interlocuteur, les Métis et les Indiens : « il n'y en a pas [de différence], à part le fait qu'eux sont en réserves, nous autres on ne l'est pas puis c'est tout » 04B. Selon un interlocuteur, les Métis pratiqueraient autant sinon davantage la chasse et la pêche, entre autres activités en forêt et en mer, que les Indiens : « c'est sûr qu'ils ne pêchent puis ne chassent pas plus que nous. Ils ne font pas plus d'activités que nous on en fait là, peut-être que l'on en fait plus qu'eux » 13B. De ce fait, les Métis ont le sentiment d'être demeurés des gens libres : « nous, les Métis, on est des gens libres » 01B. Pourtant, dans leur cas, le travail salarié a pris une importance qui se répercute sur leurs activités traditionnelles de chasse et de pêche notamment.

Mais, à ce titre, les Métis se distinguent encore des Québécois en général, plus matérialistes et pour lesquels le travail est une priorité : « tout tourne autour de ça, c'est l'élément essentiel, c'est leurs emplois, leurs jobs, leurs sources de revenu » 05B. À l'inverse, un interlocuteur d'une soixantaine d'années faisait passer ces activités de chasse automnale avant toute considération financière : « pour moi, il n'y avait pas un sous pour me faire revirer. Moi c'était la chasse puis rien d'autre » 02B. Les Métis, capables d'exploiter la nature pour leur alimentation peuvent se détacher du système capitaliste : « je connais même une Métisse qui n'a pas de carte de crédit, de carte bancaire puis tout ça. Il y a un désir de liberté, un désir d'autonomie qu'on a les Métis qui est différent » 07B.

Les Métis ont choisi leurs propres réserves : « on a fait le choix, nos réserves, c'est nos municipalité » 01B. Là, il leur est parfois possible de concilier dans le même temps emploi rémunéré et activités traditionnelles. C'est le cas d'une personne qui s'est tournée vers le tourisme (observation des baleines) pour continuer de vivre, d'une autre manière,

des ressources de son territoire : « on n'a plus besoin de tuer des baleines pour vivre, on n'a plus besoin de les tuer. On peut continuer avec les baleines d'une autre façon » 14B. Cette autre façon de continuer la culture métisse, c'est notamment l'industrie du tourisme qui peut leur offrir, donc, mais également les industries forestière et agroalimentaire. Quoiqu'il en soit, les Métis consultés en 2007 parlent davantage de leurs chasses et de leurs pêches que de leur métier concernant leur mode de vie actuel. Sur les vingt-cinq répondants à avoir parlé de leur mode de vie actuel, vingt-deux indiquaient pratiquer encore la chasse en 2007 (88%), quinze la pêche (60%), onze ont parlé de leur métier (44%), trois du piégeage des animaux à fourrure (12%), deux de l'élevage (8%), un seul de la cueillette (4%) et aucun de l'horticulture vivrière (0%).

Le mode de vie des Métis du SLSJ et de la CN sont assez identiques : « il y a une certaine homogénéité là, culturelle en tout cas. [...] Tout le patron ou le pattern, si tu veux, il est semblable à quelques différences près » 05B. Sur la Côte-Nord, une personne indique clairement ne pas pratiquer la chasse. Un autre interlocuteur fait de même pour la pêche. Quoiqu'il en soit, ces deux activités sont celles abordées par le plus de personnes rencontrées lors de l'enquête de terrain, et ce dans les deux régions, pour parler de leur mode de vie actuelle. Le travail salarié est également abordé par de nombreux interlocuteurs, surtout par ceux de la Côte-Nord (plus de la moitié des répondants). L'horticulture vivrière n'a pas été discutée et l'élevage non plus, sinon par quelques répondants du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La proximité avec la nature, les Métis du SLSJ ne la trouvent pas uniquement au travers des activités de chasse et de pêche : « ma fille est proche de la nature. Elle fait son jardin. Elle a des plantes » 07B.

Si les Métis rencontrés ont plutôt mis de l'avant leurs activités de chasse et de pêche lors des entrevues, ils soulignèrent toutefois certaines limites à ces pratiques. Ils ont dû adapter leur mode de vie face à certains événements survenus notamment durant le siècle dernier, à l'instar de la diminution drastique de certaines ressources naturelles, des réglementations gouvernementales successives particulièrement restrictives quant à l'exploitation de ces mêmes ressources ou encore de l'industrialisation des régions et du développement économique. Les Métis, comme les Indiens, doivent s'adapter aux réalités actuelles :

S'il fallait demander, pour qu'un Indien soit Indien, qu'il vive comme autrefois, bien là ça serait assez compliqué parce qu'eux autres aussi ils font pas mal plus d'asphalte que de forêt dans le moment. Fait que c'est ça, on s'adonne moins à la chasse qu'avant, mais on s'adonne encore à ça souvent. 11B.

Un interlocuteur habitué depuis l'enfance à chasser et à pêcher sur le Saint-Laurent a parlé de l'état des ressources du Saint-Laurent : « c'est sûr et certain qu'il y a une baisse des ressources parce qu'il y a les pêches industrielles là, c'est officiel » 14B. S'ajoutent à cette fragilité de leur environnement des réglementations de plus en plus restrictives quant à l'exploitation des ressources naturelles : « il y a aussi les normes, les lois, les... Comme la chasse aux canards, tu sais on ne peut plus, c'est difficile de chasser là » 14B. Cela fait environ un siècle et demi que les Métis sont soumis à ces lois, les premières législations concernant les pêches ayant effectivement été votées dans la décennie 1850 : « on est soumis depuis 150 ans par des lois, y'a pu de liberté » 13A. Un autre interlocuteur indiquait ne plus pouvoir chasser en forêt comme il le faisait autrefois avec son père et son grand-père :

On est restreint dans notre chasse, on ne peut pas aller chasser. Mon père puis son père dans le temps, j'allais avec eux autres, on avait des chemins [...] puis on chassait tout le temps là-dedans. Mais « asteure », avec leur politique, on ne peut pas aller chasser dans les « trails » 09A

Les réglementations gouvernementales, ici du Ministère des Pêches et Océans, restreignaient les activités de pêche de cet autre interlocuteur : « *I'm not really fishing anymore, with the permits and all those things, no. It's all run by the government now, Fisheries and Oceans Canada* » 14A.

Aujourd'hui, il n'est généralement plus question d'enfreindre les lois et règlements divers comme cela pouvait se faire autrefois, lorsque dépendait encore de ces activités la subsistance des familles. L'accès aux ressources du territoire qu'ils exploitent depuis des générations leur est limité : « ils ont fini par tout nous enlever [...]. Faudrait pas que je me fasse pogner à aller faire comme les Amérindiens font : aller se chercher une dizaine de gibiers le printemps parce que là ce serait l'enfer, ce serait la prison direct » 15A. Les quotas imposaient aux chasseurs et aux pêcheurs ne valent parfois même plus le coup de sortir en forêt ou en mer : « t'as cinq morues aujourd'hui... Sais-tu quel prix ça peut te

coûter aller chercher cinq petites morues au large ? Tu sais, ça n'a pas d'allure » 15A. Ainsi, certaines activités traditionnelles tombent en désuétude. Un interlocuteur de 70 ans indiquait par exemple que l'une des grandes traditions de sa famille disparaîtrait avec lui : « je suis le dernier chasseur de béluga » 02A. Il continue cependant de chasser le phoque sur le fleuve : « on chasse encore le loup marin, le phoque là, comme l'hiver, on a encore des permis » 02A.

Malgré cela, un interlocuteur se montrait très favorable aux réglementations gouvernementales : « le gouvernement là, depuis qu'il a arrivé, qu'il a mis certaines barrières, [...] je pense qu'on a un peu plus d'originaux, ils en ont protégés puis ça je suis content de ça » 04B. Face à la diminution des ressources et à ces réglementations parfois drastiques, les Métis s'adaptent en conséquence. Ils peuvent toujours vivre des ressources naturelles, mais autrement : « asteure on est plus axé sur le tourisme, faire connaître qu'est-ce que c'est que nous autres on connaît » 14B.

Si d'autres Métis ont trouvé du travail notamment dans l'industrie forestière, les emplois des Métis touchent à tous les milieux professionnels. Sur les trente-et-un interlocuteurs, seulement quatre personnes, deux fermiers, un menuisier et un propriétaire de scierie, sont des travailleurs autonomes. Les autres personnes consultées, parfois à la retraite, gagnent un salaire. Pour six d'entre eux, les métiers touchaient au milieu forestier : bûcherons, ingénieurs forestier ou encore guides touristiques. Pour ceux-là et tous les autres qui travaillent ou travaillaient dans l'enseignement, le commerce ou encore la communication, le temps libre comme les fins de semaine est généralement consacré à la pratique des activités traditionnelles, en forêt ou sur le Saint-Laurent, activité encore importantes pour certains : « je fais beaucoup de pêche et beaucoup de chasse » 13B. C'est d'ailleurs le cas de l'ensemble de sa famille qui visiblement continue de vivre en partie de la chasse : « on est une famille très unie nous, on va beaucoup en forêt, tous les gens vont en forêt dans ma famille, ce sont tous des chasseurs » 13B.

Les études et la vie sociale en ville, expériences vécues par quelques-uns des interlocuteurs rencontrés, ont mis entre parenthèses et ce durant quelques années leur mode de vie traditionnel : « il y a eu une période de sept ou huit ans là où ça a été brisé ou presque par les études, par la vie sociale aussi » 15B. Les priorités ont changé du fait

de circonstances nouvelles qui ont rendu la subsistance en forêt très difficile, sinon impossible pour les Métis vivants à proximité des régions industrialisées, ce qui est le cas de l'ensemble des interlocuteurs. L'un d'eux expliquait que les activités traditionnelles d'exploitation des ressources naturelles sont bien moins pratiquées aujourd'hui au sein de sa famille : « c'est sûr que dans ma famille présentement, il y a beaucoup moins de pratiquants. Comme là, moi je suis plus axé sur mes croisières aux baleines » 14B. Pour vivre, les Métis sont aujourd'hui contraints de gagner de l'argent. Il s'agit d'un grand changement, selon cet autre interlocuteur : « *We had to work if we wanted to eat and we had less time for the other things. It was a big change. [...] We were still hunting and fishing but it was more in the weekends* » 14A.

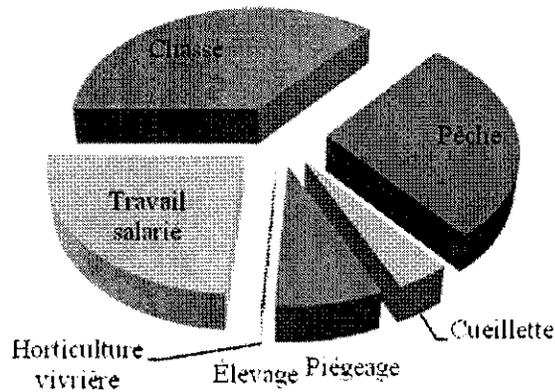
Le travail salarié et l'urbanisation croissante des Métis suite au développement des régions les obligent à restreindre quelque peu le temps passé en forêt à chasser ou à pêcher : « après que l'on se soit industrialisé dans le comté ou comme ailleurs dans la province, on peut dire depuis disons 1960 environ là, [...] c'est certain qu'on a délaissé un peu la chasse » 11B. Mais même si les personnes rencontraient ont indiqué pratiquer ces activités moins fréquemment que par le passé, beaucoup demeurent des inconditionnels de la chasse et/ou de la pêche : « il n'y a pas d'année que je n'ai pas été à la chasse parce que pour moi la chasse c'est sacré » 02B.

Un interlocuteur d'une cinquantaine d'années, qui fait fonctionner une scierie, expliquait qu'il faisait quant à lui quelques concessions. En tant que travailleur autonome, il ne bénéficiait pas d'une telle flexibilité salariale : « je suis obligé d'aller chasser plutôt l'hiver parce que ma période de travail est plutôt l'été, l'automne » 01A. Certains Métis mentionnèrent également le fait qu'ils participent régulièrement sinon parfois à des expéditions de chasse au caribou dans le nord du Québec. C'est notamment le cas de cet interlocuteur d'une soixantaine d'années, désormais à la retraite : « j'avais un camp dans ce coin là, à l'est de la Baie-James. Je tuais du caribou » 01B.

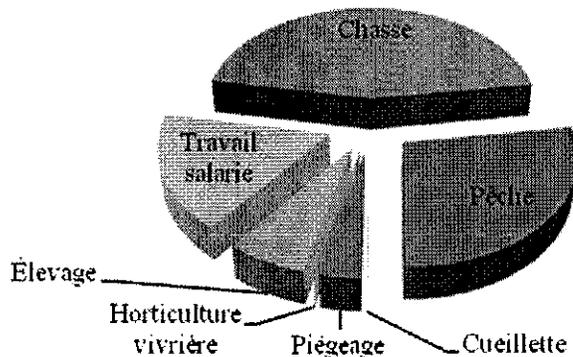
Tableau 3 : Mode de vie actuel sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Côte-Nord (n=10) (n=10)			Saguenay-Lac-Saint-Jean (n=13) (n=13)		
Chasse	9	81,82%	Chasse	13	92,86%
Pêche	7	63,63%	Pêche	8	57,14%
Cueillette	1	9,09%	Cueillette	0	0%
Piégeage	2	18,18%	Piégeage	1	7,14%
Horticulture vivrière	0	0%	Horticulture vivrière	0	0%
Élevage	0	0%	Élevage	2	14,28%
Travail salarié	6	54,54%	Travail salarié	5	35,71%

Aperçu des activités économiques des Métis de la Côte-Nord aujourd'hui



Aperçu des activités économiques des Métis du SLSJ aujourd'hui



2.3 - Des activités menées à des fins alimentaires, sociales et culturelles

Les activités de chasse et de pêche sont encore perçues comme un besoin par un interlocuteur demeuré proche de la forêt et de la mer : « c'est plutôt un besoin qu'on a d'aller chasser puis pêcher. Puis d'abord, on a toutes les ressources proches » 01A. Il s'agira ici de déterminer de quel « besoin » il s'agit. Il pourra être difficile de décrire ce sentiment avec justesse car comme le disait un interlocuteur : « dans une culture y'a tout ce qui nous habite dans le fond » 13A. Une autre personne disait également, à ce sujet : « pour comprendre le peuple autochtone, il faut aller dans les émotions » 01B. Et d'ajoutait : « l'amalgame, l'unité que j'ai avec la forêt, je ne suis pas capable de te le dire » 01B.

Si, autrefois, ces activités économiques de chasse, de pêche et de piégeage étaient indispensables à la subsistance de certaines familles, elles demeurent pour la plupart des Métis rencontrés essentielles dans leur vie : « je ne serais pas capable de sauter un automne sans aller à la chasse à l'original » 16B. La vie actuelle des Métis ne les contraint toutefois plus aux mêmes exigences qu'autrefois. Selon un interlocuteur d'une soixantaine d'années : « le modernisme fait en sorte qu'à un moment donné t'as plus besoin par exemple d'aller [...] cueillir les clams à Pâques » 03A. Malgré cela, perpétuer ces traditions est nécessaire avant tout parce que c'est l'occasion de réunir la famille et de se nourrir des produits de la nature : « Nos enfants étaient ici puis on est allé cueillir des clams puis même y s'en remmènent à Montréal. [...] Fait que c'est en fait un peu de se nourrir aussi des produits de la nature » 03A.

Aujourd'hui, ces activités ancestrales en forêt et sur la mer sont menées à des fins alimentaire, sociale, culturelle et nous pourrions ajouter identitaire. Elles sont avant tout des habitudes de vie : « vu que nos parents le faisaient, bien là, nous autres on est amené à faire ça aussi » 01A. Pour un interlocuteur du Saguenay, l'original est au fondement de sa culture : « notre culture ici, c'est une culture d'original. [...] Les gens se parlent de chasse à l'original » 16B. La forêt en général est, selon un autre interlocuteur du SLSJ, ce que partagent culturellement les Innus et les Métis : « on a tous presque la même culture, la forêt » 02B. Une autre personne indiquait avoir besoin de se nourrir de viande de bois, notamment de la viande d'original. Il ne s'agit plus toutefois d'un besoin essentiel comme

il le dit lui-même, c'est-à-dire d'une activité de subsistance comme par le passé, mais d'une manière de vivre et d'être, en plus de représenter une manière de se nourrir :

Cette bête là, je ne la tuais pas pour le plaisir ou je ne l'aurais pas tuée pour le plaisir, je l'aurais tuée pour ma viande. Je l'aurais tuée pas parce que j'ai un besoin essentiel. J'ai gagné ma vie très bien puis j'ai une bonne pension. Parce que c'est un besoin intérieur que j'ai. J'ai toujours mangé de la viande de bois puis j'ai besoin d'en manger encore aujourd'hui. C'est ma culture, c'est ma manière de vivre puis ma manière d'être. 01B

Pour certains interlocuteurs, tuer un animal est devenu une activité parfaitement subsidiaire. Ce qui compte avant tout, c'est le plaisir d'être en forêt : « on va en forêt nous, on y va pour se reposer, on prend des vacances. Ce sont des vacances de chasse, fait que ça pas d'importance qu'on tue une bête ou pas » 03A. Les Métis se plaisent à aller en forêt pour chasser et pêcher : « j'ai toujours eu dans l'âme, moi je suis dans le bois je suis bien, je vais à pêche, je suis bien » 10A. En général, les Métis rencontrés gardent un contact étroit avec la nature, notamment la forêt. Sur les dix-sept interlocuteurs qui, lors des entretiens, ont abordé la question d'une propriété en forêt, treize mentionnaient être propriétaires d'un lot, d'un camp ou d'un chalet. Trois indiquaient avoir perdu leur propriété et une personne disait n'avoir aucun camp en forêt – ce qui ne veut pas dire qu'elle n'en a jamais eu. Sans pied-à-terre en forêt, les activités de chasse et de pêche sont rendues plus difficiles : « ça fait 8-9 ans qu'on ne va plus régulièrement à la pêche parce qu'on n'a plus de camp dans le bois » 06B.

La vie au contact de la forêt demeure un besoin qui s'assimile à une nécessité délestée toutefois des impératifs de la survie : « mon père est toujours dans le bois lui encore. Il fait de la pêche puis... mais là il le fait pour le fun à lui, il ne le fait plus juste pour vivre » 14B. Tuer un orignal n'est finalement plus aussi crucial qu'autrefois : « tous les ans, on partait puis on allait pour tuer notre orignal. Si on ne le tuait pas, bien on ne le tuait pas puis ce n'était pas grave. [...] On avait tout ce qu'il fallait pareil pour vivre » 04B. Ce qui n'était pas le cas autrefois, où ces activités revêtaient dès lors une tout autre importance : « avant, on en faisait abondamment parce qu'il fallait vivre » 14B. En effet, il y a encore cinquante ans, la chasse et la pêche étaient des activités indispensables à la

subsistance de certaines familles : « On avait une grosse famille nous. [...] Il fallait qu'on aille dans le bois, veux veux pas, bien oui, bien oui, on vivait de ça » 05A.

Les interlocuteurs pratiquent encore la chasse et la pêche pour des raisons alimentaires : « moi la forêt, j'y vais, c'est pour me nourrir. Ce n'est pas pour aller tirer une balle après les animaux. Quand que je serai rendu là, je mettrai toutes mes carabines en vente puis je n'irai plus » 02B. Les interlocuteurs rencontrés partagent ce même intérêt pour les ressources naturelles exploitables pour leur alimentation, se tournant dépendamment de la région où ils vivent vers des espèces différentes. C'est là la seule différence entre le mode de vie des Métis du SLSJ et ceux de la CN : « la différence est bien minime. La différence est dans la cueillette, c'est quoi tu cueilles pour mettre dans ton poêlon » 01B. Aucun interlocuteur, qu'il soit du SLSJ ou de la CN, ne pratique ces activités comme s'il s'agissait d'un sport ou d'un loisir quelconque. Il s'agit de pratiques qui revêtent encore une dimension fondamentale dans leur vie : « un Métis, ça se sert de l'essentiel pour vivre puis ça laisse pour qu'il y en aille d'autres pour les petits enfants » 01B.

Si, en général, les Métis rencontrés s'entendaient sur le fait qu'avec les « Blancs » ils ne partagent pas la même culture, concernant les Indiens, il n'y a pas consensus. Quoiqu'il en soit, c'est en dedans que ça semble se passer, cette construction d'un particularisme et donc par là-même d'une altérité. C'est par une manière bien particulière d'appréhender le monde et les êtres que, selon un interlocuteur, se distinguent les Métis des allochtones et même des Indiens. Le manque de considération de la population allochtone en général vis-à-vis des ressources exploitées fait dire à un interlocuteur qu'il se distingue des Québécois car ceux-ci « s'amuse avec ce qui est essentiel pour la vie » 01B. Cela va dans le même sens que les propos d'un autre interlocuteur au sujet de la différence entre les « Blancs » et les « Métis » : « il y a cette différence d'attitude envers par exemple les... envers l'essence de la vie, envers ce qui est nécessaire, envers l'essentiel » 05B.

Un interlocuteur qui travaille dans le secteur du tourisme relativisait ces considérations concernant l'attitude des Québécois. Il disait à leur sujet : « ils se débrouillent assez bien en nature, ils s'adaptent assez bien, ils ont beaucoup de respect pour la nature » 13B. La manière dont se comportent les Métis en forêt, leurs pratiques de chasse et de pêche notamment, répond d'une certaine spiritualité : « il faut s'en servir parce que le créateur a

mis ça sur terre pour se nourrir. Mais se nourrir, [...] il faut le faire dans les règles de l'art puis le respect de la nature » 02B. La faune doit être respectée parce qu'elle a un esprit :

Pour le Blanc, elle n'a pas d'esprit la faune, ils font du sport. Je ne fais pas de sport moi là, quand que je pêche là. Moi je regarde combien de poêlons que je vais avoir de truites, combien est-ce que je vais être capable de nourrir de personnes avec ce que je viens de prendre. Si j'en ai assez de prises, je n'en prends plus. 01B

Les activités notamment de chasse et de pêche se poursuivent donc aujourd'hui à des fins alimentaires : « je mange de l'orignal parce que j'aime ça de l'orignal, parce que c'est ma vie, c'est ma culture » 01B. Elles prennent toutefois plus ou moins d'importance dans la vie des interlocuteurs. L'un d'eux, par exemple, fréquente le territoire de chasse à l'année longue, ce qui n'est plus le cas de tous les Métis rencontrés :

On passe l'automne à chasser puis ensuite on passe le restant de l'année à se promener sur les territoires puis après ça, à préparer notre chasse. [...] On fréquente continuellement la forêt puis on chasse continuellement puis on pêche continuellement » 16B.

Une autre personne du Saguenay précisait également chasser l'orignal tous les ans : « chaque année nous autres on [...] court l'orignal, on aime ça. Ça fait partie de mes gènes profonds » 15B. Il s'agit d'une chasse alimentaire qui permet de se faire un stock de viande : « chez-nous les congélateurs sont pleins d'orignaux à chaque année » 15B. L'importance de la chasse aujourd'hui peut encore se lire dans des témoignages comme celui-ci, concernant le village de Sacré-Cœur : « le village, ça se vide à l'automne. [...] Tout le monde est partie à la chasse » 12B. Sur la Côte-Nord, notamment à Sept-Îles, la pêche gagne en importance du fait de la proximité de la mer : « au printemps, ça s'en va tous à la mer » 07B. Mais la viande d'orignal est une nourriture également très appréciée sur la Côte-Nord. Mis à part l'orignal, d'autres ressources sont exploitées par les Métis :

Juste notre alimentation, tu sais on a du lièvre puis de l'outarde dans notre frigo, dans notre congélateur tout le temps nous autres, du poisson. [...]. C'est un besoin d'avoir des choses, des aliments qui sont en lien avec la nature. 07B

Une famille qui pratique l'élevage, l'agriculture, la chasse ou encore la pêche peut préserver une part d'autonomie quant à son alimentation, en ne consommant que ce qu'elle produit ou ce que la nature lui prodigue. Une interlocutrice disait ainsi se nourrir

de viande de bois et de bœuf d'élevage : « presque uniquement de caribou, d'orignal puis du bœuf que l'on élève. C'est très rare que j'achète de la viande » 09B. Une autre interlocutrice qui aime bien cuisiner le lièvre expliquait avoir dû apprendre à poser des collets : « le lièvre, j'aime bien en manger. [...] C'est important d'être autonome aussi là, donc moi j'ai appris, là les collets » 08B. Développant une économie d'autosubsistance, recherchant une certaine forme d'autarcie, cette personne mêla chasse et élevage afin d'être sûre de ne jamais manquer de lièvre : « on a élevé des lièvres, des lapins aussi l'année passée » 08B. Les Métis se considèrent comme des personnes autonomes, encore en mesure d'exploiter les ressources de la nature pour assurer leur subsistance : « au niveau de la débrouillardise, d'utiliser les choses de la nature pour survivre » 06B.

D'un point de vue social et rituel, ces activités de chasse et de pêche demeurent également importantes. Elles sont l'occasion de se rassembler, de fêter et de partager : « l'automne, quand je tue mes premiers canards, je fais un party » 02A. Selon un autre interlocuteur, tuer un orignal est un événement qui attire toujours du monde : « quand on a tué un orignal, je te dis que ça descend » 05A. Le fait même de partir à la chasse et l'occasion d'un rassemblement familial et de festoyer : « nous autres quand on chasse, notre culture là c'est le rassemblement de la famille. Ça, ils s'en viennent tous à mon camp, on a un gros camp là puis on fête là » 02B. Un interlocuteur, qui se dit être « presque autant un gars de mer qu'un gars de bois » pour avoir vécu dans le coin de Tadoussac de la pêche à la morue puis au Saguenay de la chasse à l'orignal notamment, expliquait que les chasses d'automne sont l'occasion de grands rassemblements Métis : « l'automne, les partys de chasse, c'est bourrés de Métis qui se rassemblent » 01B. Cette vie communautaire fait partie de leur héritage autochtone. Toutefois, les Innus tendent à devenir plus individualistes aujourd'hui : « eux autres, c'était communautaire, plus qu'aujourd'hui là. Aujourd'hui y sont devenus sédentaires puis individuels » 12A.

Les produits obtenus de la chasse et de la pêche sont encore l'occasion de renouer avec les valeurs de l'entraide et du partage : « j'en mange pas mal des produits de la chasse puis j'en donne beaucoup à mes amis [...]. L'orignal, ce n'est pas en argent que tu le comptes, c'est en partage » 10B. Cette valeur du partage qui prime sur la quête individuel du profit, un interlocuteur indique l'avoir apprise des Innus : « la valeur humaine était au-

dessus de toutes ces choses là. Ça, ça été mon école de vie » 12A. Ainsi, malgré leur insertion dans un univers dominé par l'argent et la quête du profit personnel, il ressort des entrevues que l'entraide et le partage représentent des valeurs qu'il est important de perpétuer :

C'est quelque chose d'important l'entraide gratuite. Aider gratuitement là, moi je l'ai vécu dans ma famille, quand on était jeune puis j'y crois encore fait que c'est des choses qu'on essaie de transmettre aux enfants même si bon autour la société, ce n'est pas toujours évident. 06B

Ces activités qui revêtent une dimension à la fois alimentaire, sociale et culturelle se perpétuent donc aujourd'hui. Les savoirs-faires concernant ces activités de chasse et de pêche notamment se transmettent, bien que plus difficilement du fait que les Métis occupent un métier qui les éloigne parfois de leur lieu d'origine. Cette situation semble toutefois moins problématique que celle que vivent les Indiens en réserve : « on a peut-être une plus grande indépendance de ce côté-là, au niveau des choix puis je pense même au niveau de la transmission de la culture, que ce soit la langue ou une manière de vivre » 06B. Voici le témoignage d'une interlocutrice d'une soixantaine d'années au sujet de ses enfants :

On les amenait aux castors puis leur grand-père Pineault les amenait à pêche. Il leur a montré à pêcher puis toutes sortes de chose comme ça. [...]. Gilles, lui y'a continué parce qu'il était dans le milieu ici. [...] Carl y'a remonté à chasse aussi, y'est venu à chasse, à Tadoussac sur nos terrains, mais y travaille pour l'Hydro-Québec lui puis y'est pris, y'est pas toujours par icitte. C'est plus difficile à continuer. 08A

Au sujet de la transmission des connaissances, un homme d'une quarantaine d'années insistait sur l'importance de préserver des éléments de sa culture traditionnelle dans le monde actuel :

On peut aussi transmettre nos connaissances, comme moi mon garçon le sait puis mon petit bébé qui vient de venir au monde, je vais tout lui montrer ces affaires là aussi. Mon garçon [...] il n'allait pas à l'école puis il était capable de pogner des lièvres puis il était capable des marmottes vivantes [...]. Non seulement ce sont des choses qui sont importantes à savoir en cas de survie, mais il faut garder les traditions aussi [...]. Les traditions qui sont bonnes à garder, on les garde. 14B

Les Métis, même s'ils souhaitent faire perdurer leur culture, sont généralement assez critique avec l'idée de préserver leurs traditions à tout prix : « ce n'est pas parce qu'on est de descendance autochtone ou qu'on est Autochtone qu'on est obligé de tuer absolument un animal » 14B. Selon cet interlocuteur, il est important d'avoir une attitude responsable en forêt, dans le respect de l'équilibre naturel. Grâce au tourisme, cette personne peut vivre sa culture non plus en exploitant les ressources de la forêt, ici les castors, mais en les protégeant : « nous autres on chassait ça, on les mangeait. Aujourd'hui, on les protège » 14B. Il montre ainsi les techniques de piégeage du castor aux touristes :

On peut faire de la pratique de trappage sans trapper, pas obligé de trapper, tu sais si t'en as pas de besoin, pourquoi ? Pour régulariser les troupeaux, oui, c'est bon, tu sais quand que je vais en haut sur les lacs icitte, bien là si je vois qu'il y a trop de castors, bien là je vais en éliminer. [...] Je le vends ou bien je vais le faire manger à des touristes ou je vais le faire manger à d'autres personnes ou bien je vais le faire prendre par eux autres, je vais leur expliquer comment ça marche. 14B

3 - Les Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan : quête de reconnaissance et revendications

Le réveil identitaire des Métis est consécutif d'événements menaçant sérieusement leur mode de vie et leurs droits, notamment l'Approche Commune, et dans le même temps d'espoirs quant à leur avenir socioculturel, du fait de l'arrêt Powley entre autres décisions juridiques. Cette dynamique d'affirmation identitaire et culturelle puise ses ressources dans le sentiment qu'ont les Métis rencontrés d'être spoliés de leur héritage, d'un territoire indispensable à la poursuite d'un mode de vie ancestral, et de ne pas être reconnus en tant qu'Autochtones par les gouvernements. Ainsi, de plus en plus de personnes au Québec souhaitent affirmer leur appartenance autochtone et s'impliquer dans des organisations métisses, à l'instar de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Pour poursuivre plus avant encore sur ce qu'est un Métis, nous pourrions ajouter que s'il se caractérise par son identité culturelle, il est une personne qui est particulièrement liée à un territoire et à une communauté historique : « c'est son lien avec la communauté historique, ok, c'est son lien avec l'histoire, les territoires aussi dont on parle du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan » 05B. Ce commentaire va dans le même sens que cet autre témoignage d'une interlocutrice :

« être Métis, c'est vraiment une manière de penser, de vivre puis de... c'est comme différent puis je pense aussi que les Métis sont accrochés à leur place, à leur territoire puis ils le prennent comme leur chez-eux » 06B.

3.1 - L'importance du territoire pour les Métis de la CMDRSM

Les activités pratiquées en forêt et en mer à des fins alimentaires représentent davantage que des traditions à perpétuer. Un interlocuteur soulignait que les Métis sont des chasseurs et des pêcheurs, ces pratiques caractérisant leur identité : « de mon père, de mon arrière-grand-père, on a toujours été de même. On est des chasseurs, on est des pêcheurs, on vit du fruit de la nature » 04B. Ces activités contribuent fortement à unifier cette population constituant aujourd'hui la CMDRSM : « c'est assez disparate, c'est en formation. [...] Ce qui nous rejoint tout le monde ici, ils sont chasseurs, pêcheurs » 07A. Ainsi donc, leur identité, les Métis la perçoivent beaucoup au travers des territoires qu'ils fréquentent et des activités qu'ils y pratiquent :

Tu ne peux pas parler de l'identité métisse sans parler de territoire. Les gens s'identifient à des territoires, ils en fréquentent des territoires. Ça a quelque chose à voir aussi avec les activités, que ce soit les activités de chasse, pêche, cueillette, trappe... que ce soit simplement de la fréquentation des territoires, que ce soit de la récolte de bois, que ce... Les gens s'identifient à ces activités là. 16B

Dès lors, conserver un accès privilégié au territoire permettrait d'assurer une certaine continuité culturelle et identitaire. Mais cela implique aussi, aux dires de certains interlocuteurs, leur survie physique. Plusieurs personnes ont en effet souligné le fait qu'ils ne peuvent vivre sans contact avec leur environnement naturel. Il s'agit dès lors d'un besoin vital : « la nature, c'est constant. Tu m'enlèves la nature puis je crève » 02A. Un autre interlocuteur disait à ce sujet que les activités pratiquées en forêt sont essentielles à la survie des membres de sa famille : « On a ça dans le sang nous autres. Moi ma famille, c'est quand même des personnes qui sont vraiment attachées à ça la nature. Ils ne sont pas capables d'arrêter. La journée qu'ils arrêtent, bien ils meurent » 14B.

Certains interlocuteurs firent part du sentiment que leur territoire ancestral est incorporé en eux : « j'ai toujours comme principe que, moi la terre de mes ancêtres, j'ai ça dans le

cœur icitte puis personne ne peut me l'ôter » 02B. Une autre personne disait à ce propos : « j'ai vraiment à cœur la nature, c'est vraiment en moi là » 08B. Dès lors, priver les Métis de leur territoire, c'est les priver d'une partie de leur identité, de ce qui fonde leur caractère, leur manière d'être, de penser et de ressentir. Un interlocuteur indiquait vouloir vieillir, mourir et être enterré sur son territoire de chasse :

L'épitaphe de mon père est là aussi, on est monté sur le territoire de chasse pour la mettre puis moi je veux me faire enterrer là aussi, c'est mon territoire de chasse ça. Je veux toujours être là constamment même si je suis mort, je veux être constamment sur le territoire avec ma famille.
02B

Selon un autre interlocuteur de la région du SLSJ, cet attachement intime au territoire, contenu au plus profond d'eux-mêmes, est ce qui caractérise les Métis du reste de la population québécoise :

Il y a aussi une différence fondamentale peut-être qui est celle de l' [...] appartenance territoriale. On est très lié à la terre, très lié à la nature, très lié à l'environnement, soit celui qui nous a vu naître, soit celui qu'on a adopté, soit celui que l'on parcourt dans notre périple, mais on est très lié, je dirais plus que quelqu'un qui est associé à la faction allochtone
05B.

Avec l'exploitation forestière, la création de réserves fauniques et l'Approche commune, entre autres événements limitant voire interdisant leur accès au territoire, les Métis ont l'impression de perdre plus qu'un environnement agréable où passer leurs vacances ou leurs fins de semaines : « on perd notre milieu de vie parce que c'est notre milieu de vie ça pour nous. Ce n'est pas intellectuel là, c'est physique. On vit dedans, c'est ça la différence finalement » 15B. De fait, les Métis souhaitent préserver un accès privilégié aux territoires traditionnellement exploités, héritage d'une grande valeur pour eux parce que contribuant à faire d'eux ce qu'ils sont, à dessiner leur individualité. Une personne du Saguenay parlait ainsi de sa proximité avec la nature : « on est tellement près de la nature ici aussi. On est constamment en contact avec la nature. On a notre camp dans le bois puis ce n'est pas loin » 10B. Certains interlocuteurs indiquaient avoir encore aujourd'hui des territoires de chasse et de pêche en forêt : « on avait des territoires de chasse, j'en ai encore un. On a un territoire de chasse près de Forestville, on va partout dans ce coin-là »

05A. Une autre personne a également parlé de son territoire ancestral de chasse, un petit lot de terre partageait par toute sa famille :

J'ai quatre gars puis ils vont tous à la chasse puis ils ont tous des camps dans le bois. [...] On est tous dans le même coin à peu près, dans deux miles carrés là. Puis on est quatre familles dans ça, mes garçons, en plus j'ai mes cousins puis mes frères qui sont là aussi. Ils sont tous dans ce territoire là, c'est déclaré territoire ancestral, il y a des études de fait. 02B

Un interlocuteur indiquait comment sa famille a été privée de son territoire par la Société des Établissements de Plein Air du Québec (SEPAQ) :

Dans les années 1950 environ, [...] mon père et ses frères ont décidé de construire le camp Thériault. [...] La venue de la SEPAQ, la réserve faunique de Port-Cartier, y'ont expulsé le monde qui avait des chalets aux alentours. [...] Ils leur ont offert un petit montant d'argent puis ceux qui acceptaient bien y brûlaient le camp puis ceux qui n'acceptaient pas, y brûlaient le camp quand même. Fait que chez nous, ça s'est avéré qu'en 1969, y'ont brûlé le camp. Le parc a pris possession de la réserve. 09A

Une autre personne indiquait avoir défendu sa cause afin de préserver ses chalets en forêt :

Où est-ce que l'on a des chalets, c'est sous bail. [...] Ils m'ont téléphoné ce printemps pour me dire qu'ils étaient pour me brûler mon camp. [...] Ils ne l'ont pas brûlé. Là ça fait que ça prend des avocats puis là ils vont décider si à un moment donné, ils vont aller le brûler ou pas. 12B

Cette personne profite probablement d'une certaine retenue de la part du gouvernement qui ne souhaite généralement pas que ces conflits soient portés devant la cour : « ils aiment mieux laisser passer un individu de temps en temps puis pas l'écœurer que d'aller en Cour puis de faire un débat puis de faire de la jurisprudence. Regardes ce qui est arrivé dans Powley » 12B.

L'Approche commune constitue un autre élément jouant contre les Métis. Leurs propriétés qui se trouvent être à l'intérieur du territoire ancestral innu appelé Nitassinan sont considérées aujourd'hui comme délictueuses par les autorités gouvernementales, quand bien même elles furent obtenues en toute légalité :

Je suis propriétaire de lots boisés [...]. On a suivi les lois du gouvernement, on a enregistré avec des actes notariés ou ainsi de suite

nos propriétés. [...] Que ce soit les propriétés qui me sont venues de mes parents ou de mes grands-parents ou ainsi de suite, là les gouvernements arrivent puis ils nous disent ni plus ni moins: « c'est une farce que l'on vous a contés, là. On vous a vendus des choses qui ne nous appartenaient pas, elles appartenaient aux Indiens ». Dans l'Approche commune, ça touche surtout [...] le Saguenay-Lac-St-Jean puis la Côte-Nord. 11B

Les habitants du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord vivent à proximité des ressources naturelles qu'ils exploitent depuis des siècles. Ils se sont adaptés à leur environnement dont ils tirent encore une partie de leur alimentation. C'est pour ces raisons qu'ils souhaitent défendre leur droit de vivre de ce que la nature leur apporte : « ce qui nous permet de rester ici, c'est le territoire. Nous autres, on s'est adapté à ce territoire là, on l'aime puis si on ne peut pu en jouir... C'est pour ça qu'on se défend » 07A.

Affirmer ses droits en tant qu'Autochtones leur paraît nécessaire et urgent. Les réglementations gouvernementales concernant l'exploitation des ressources ne tiennent pas compte de leurs particularités culturelles, de leurs besoins fondamentaux. Les activités des Métis, qui ne profitent pas à l'économie québécoise puisqu'elles ne concernent que leur propre alimentation, passent après les activités commerciales et sportives : « j'ai même pu le droit d'aller me chercher des bourgots. [...] À l'heure actuelle, tous les pêcheurs commerciaux y font de la pression pour pas que le petit aille à la pêche se nourrir » 15A. Depuis cent cinquante ans, la culture et l'identité des Métis s'effritent. Aussi, recouvrer tout ce qu'ils ont perdu mettra du temps selon un interlocuteur :

Quand ça fait cent cinquante ans qu'une culture a disparu de l'histoire puis que tu vis dans un système de soumission, il faut pas espérer qu'en cinq ans on puisse réparer ça puis qu'on puisse donner aux gens l'opportunité de croire qu'ils sont des Métis quand finalement là tout ça n'est comme pas rationnel. 13A

3.2 - L'affirmation identitaire et politique des Métis de la CMDRSM

Tous les interlocuteurs font partis de la CMDRSM. Nous ne saurons donc rien, sinon via les dires des interlocuteurs rencontrés, des raisons qui font que bon nombre de personnes ne souhaitent pas rejoindre la Communauté, ne cherchent pas à affirmer leur identité et à revendiquer leurs droits. La raison peut-être profonde ou alors stratégique. Profonde

parce qu'il demeure de la discrimination et que les gens ont hérité du poids de l'histoire et plus particulièrement des peines de leurs aïeuls, qu'il s'agisse de la honte ou de la peur, qui peut être aussi de l'antipathie pour tout ce qui est « autochtone ». Stratégique parce que les personnes qui ne vivent plus comme leurs aïeuls, qui n'ont plus d'intérêt à vivre en forêt ne ressentent dès lors pas la nécessité de défendre leurs droits ce qui les exposerait à une certaine forme de discrimination.

Malgré cela, un nombre conséquent de personnes au Québec, qui ne se sentent pas appartenir à la population indienne ni à la population allochtone, s'affirment Métis depuis quelques années : « oui je suis Métis! C'est vrai, je suis à la fois les deux, je suis à l'aise avec ça » 15B. Un interlocuteur précisait que les Métis ont leur place au Québec : « c'est sûr que nous autres on existe. Ça c'est clair » 02B. Cette conviction d'avoir une légitimité en tant que communauté, les Métis la tiennent notamment de l'arrêt Powley : « le jugement Powley, je dirais que ça a permis à des gens de sortir un peu de la noirceur tu sais un peu de cet... un espèce de *no man's land* où on ne savait pas trop où on était » 05B. Ainsi, ce qui a fortement encouragé ce réveil identitaire et politique des Métis au Québec, c'est l'arrêt Powley : « ça Powley, ça été un coup de canon dans un ciel bleu [...]. Ça été vraiment ce qui a tout déclenché » 12A.

Il existe depuis 1982 trois composantes autochtones au Canada : « on nous a dit : « écoutez là, si vous êtes Autochtones, vous êtes ou bien Métis ou encore Indiens ou encore Inuit là » » 15B. L'ensemble des interlocuteurs se reconnaissaient dans cette première catégorie : « quand est apparu le jugement Powley, Métis, ça je me reconnaissais vraiment là-dedans » 15B. Tous les interlocuteurs rencontrés se raccrochent ainsi à cette identité, une identité toutefois définie par la Cour suprême dans l'arrêt Powley : « le jugement Powley, il est venu codifier l'identité métisse à travers le Canada » 05B. Si pour gagner en visibilité, c'est-à-dire en légitimité, les Métis de la CMDRSM doivent se renvoyer l'image que l'État se fait d'eux, s'ils doivent se soumettre aux critères établis en vue d'être reconnus, ils se font également leur propre idée de ce qui les unit, soit le fait de partager une même culture et un même attrait pour leur environnement naturel. D'ailleurs, s'identifier Métis, s'est prendre acte de sa part

autochtone, c'est se donner une assise confortable pour développer une dimension de soi-même jusque-là mise entre parenthèse ou oubliée :

Je le vois beaucoup ça dans la Communauté, il y en a qui le découvrent qu'ils sont Métis puis là ils comprennent subitement leur attrait pour toutes sortes de choses puis là ils le développent, il y en a vraiment que ça fait comme un déclencheur là puis tiens ça les conforte dans leur identité. 15B

Faire ressortir cette part de leur identité longtemps dissimulée est aujourd'hui une fierté, comme en témoigne ce commentaire d'une interlocutrice travaillant comme généalogiste pour la Communauté :

Ils se sentent Métis puis ils veulent voir dans leurs origines puis quand je les appelle pour dire oui, parce que je les appelle avant de monter le dossier là, bien oui hein, ils sont tellement fiers de ça. 03B

De nombreux interlocuteurs ont développé l'idée d'une sorte de renaissance ou d'un réveil pour parler de l'émergence des Métis de la CMDRSM au Québec : « on est un peuple qui existe et qui a été caché, qui a été ignoré, ignoré... On se réveille tout simplement. [...] C'est le réveil de l'ours, comme on dit. Y'a dormi pendant longtemps » 10A. Un autre interlocuteur disait à ce sujet : « maintenant on existe. On existe en tant qu'individu mais on existe aussi en tant que collectivité. C'est ça qui est le plus important » 05B. Toutefois, ce réveil n'est pas instantané. Pour certains, il prend plus de temps que pour d'autres. Les Métis, parmi les plus âgés, ont généralement une connaissance de l'histoire qui ne les rend pas fiers de leurs origines autochtones : « l'histoire du Canada c'est pas celle là... Dans le fond, on s'est fait « blaster » pendant quoi 150 ans, 6-7-8 générations. Ça en fait de la transmission de culture fausse » 13A. Aussi, selon cet interlocuteur, il n'y aura pas de miracle. Réparer ce tort qui leur a été fait prendra du temps :

Tu peux pas l'évaluer l'erreur contrôlée, médiatisée et administrée par l'État à l'heure actuelle – ce qui n'est pas une erreur dans le fond. Je veux dire, un système très bien géré, très bien manipulé par l'État, qui est contrôlé ici par l'État, ne permettra jamais en moins de [...] trois générations au moins de réparer cette erreur là. 13A

Il n'en reste pas moins qu'en 2009, la Communauté métisse se compose de 4 500 membres. Et elle était alors vieille de seulement deux ans : « notre Communauté, elle ne

date pas de longtemps là. Domaine du roy, Seigneurie de Mingan, c'est 2005 » 11A. Et, aux dires d'un interlocuteur, la Communauté n'a pas fini de prendre de l'ampleur : « il y en a gros qui vont rentrer encore, j'en connais plusieurs » 05A. Les médias contribuent à favoriser cette dynamique en mettant la population au courant de certains événements organisés par les Métis : « à toutes les fois qu'on a une assemblée, ça passe dans les journaux. Des fois, hop!, y'en a deux autres qui viennent de plus puis y viennent voir » 04A. Les fêtes et autres rencontres organisées permettent également de recruter de nouveaux membres : « à toutes les fois que l'on fait un pow-wow, ces affaires là, on rentre du monde » 04B.

La plupart du temps, c'est par le bouche à oreille que les Métis apprennent l'existence de la CMDRSM. Voici le témoignage d'une personne qui recrute des Métis en puissance parmi ses proches : « y'en a plusieurs que j'ai fait rentrer [...]. Bien, c'est des gars à peu près de mon âge tu sais que je connaissais » 04A. Il s'agit plutôt d'informer les gens et de leur présenter une alternative que d'un recrutement en tant que tel : « je les informe. Eux, qu'ils se reconnaissent ou pas, s'ils ne veulent pas se reconnaître, je ne m'obstinerai pas avec ça » 13A. Entrer dans la Communauté constitue un acte quelque peu ritualisé : « j'ai fait ma déclaration solennelle ça fait pas très longtemps. J'ai pas eu encore ma carte » 03A. Une fois intégrés à ce groupe, beaucoup font notamment circuler l'information parmi la population. Une personne indiquait n'avoir pas mis longtemps à se décider à intégrer la CMDRSM et à s'y impliquer en tant que membre du Conseil d'administration :

Quand ils ont parti ça, je croyais plus ou moins, à cause des croyances puis je disais crime ça se peut pas! Je me suis mis à fouiller, puis à lire, puis à regarder puis là, plus ça allait, plus je disais : « bien « câline » c'est moi, je ne peux pas nier ça, c'est moi ». Ce n'est pas compliqué, fait que là j'ai embarqué puis j'ai dit : « regarde, on fonce. Vous avez besoin d'aide, je suis là ». J'ai embarqué sur le conseil d'administration puis je suis encore là, puis j'aime ça. 10A

Un interlocuteur indiquait toutefois attendre de mieux connaître la Communauté métisse avant de s'engager plus avant :

Inciter d'autres gens à [...] joindre la Communauté puis à faire faire les recherches au niveau de leur arbre généalogique, c'est certain là que je

vais le faire. Mais pour l'instant, disons que je m'avance pas trop parce que je ne connais pas encore assez la Communauté. Je veux voir un petit peu le sérieux de ça. 03A

La réticence de certaines personnes à rejoindre la Communauté et à s'y impliquer vient notamment d'une désillusion quant à la possibilité de recouvrer leurs droits par le biais de pareille organisation : « j'ai été dans une autre association aussi, il ne faut pas que j'oublie de le dire, c'est l'Alliance autochtone. Bon bien l'Alliance autochtone pour les Métis là, c'est un gros zéro » 02B. Certains interlocuteurs ont fait ou faisaient encore partie en 2007 d'une association autochtone, autre que la CMDRSM. Sur les onze répondants ayant abordé ce sujet, cinq précisaient faire ou avoir fait partie d'une autre association, généralement l'Alliance Autochtone, et six indiquaient n'avoir jamais fait partie d'aucune autre organisation. Il s'agissait pour les premiers de défendre leurs droits d'Autochtones avant la création de la Communauté métisse. Généralement, cela n'a pas porté fruit et c'est pourquoi ils se sont rabattus sur la CMDRSM qui défend spécifiquement la cause des Métis de leurs régions.

Certaines personnes, quelque peu déçues, préfèrent jauger le sérieux de la Communauté métisse avant de s'engager : « les gens y'attendent. [...] Les gens y'ont été échaudés par d'autres associations, les autres associations qui les ont volés, qui les ont floués » 12A. Sans ces craintes, « il y en aurait plus que ça de rentré » 02B. S'ils sont plusieurs à avoir tout de même tenté le coup, ils sont nombreux effectivement à se méfier et à se montrer réticents : « il y en a plusieurs qui comprennent que s'ils veulent être identifiés puis représentés, au moins ils essaient avec la Communauté métisse. Il y en a aussi qui n'essaient pas pantoute, ils disent : « nous autres on s'est fait fourré, point à la ligne, c'est fini » 02B. Pour gagner leur confiance, la CMDRSM doit faire ses preuves : « pour aller les chercher, va falloir [...] avoir un résultat positif, palpable, ça c'est là qu'ils vont voir que c'est du sérieux » 12A.

Une personne qui a fait partie de plusieurs organisations autochtones sans résultat pour recouvrer son territoire devenu réserve faunique a tout de même intégré la CMDRSM : « pour que le dossier du lac Thériault fasse jour, je faisais partie de trois clans. J'ai été obligé d'en bannir deux » 09A. En fait, beaucoup sont conscients que le temps presse et qu'il n'y a pas vraiment de place au doute. Les Métis sentent bien que leur mode de vie

est menacé tant par des événements déjà anciens que par des événements à venir : « on fonce, on prend ça à cœur puis on se dit : « bien regarde, vous allez nous reconnaître, c'est aussi simple que ça, vous n'avez pas le choix ». On est des Métis, on est un peuple » 10A. Les Métis mettent leurs espoirs entre les mains de cette organisation pour laquelle ils s'impliquent : « ce qui donne espoir, c'est parce que c'est une Communauté qui est partie pour la défense de nos droits, ça c'est bien clair » 02B.

De plus en plus de personnes prennent aussi conscience qu'il est important de s'intégrer à la CMDRSM le plus tôt possible, en fait avant qu'il ne soit trop tard. Car selon les termes de l'arrêt Powley, une fois la Communauté reconnue, seuls ses membres seront identifiés comme Métis : « Powley a été clair là-dessus, il n'y a personne qui va arriver à dernière minute puis qui va dire : « aye, aye, moi aussi je suis Métis » pour avoir des avantages, ils vont être taxés d'opportunistes puis ça ne passera pas » 16B. Il est possible que certaines personnes en viennent alors à regretter cette réticence somme toute légitime à faire partie de la Communauté métisse : « il y en a d'autres qui vont peut-être regretter un jour de pas avoir fait faire leurs recherches ou de pas n'y avoir cru » 03B.

Intégrer la CMDRSM en 2007 n'était en aucune manière une démarche contraignante et fastidieuse. Pour l'heure, il n'est même pas utile de prouver ses origines autochtones pour faire partie de la Communauté métisse. Deux éléments essentiels pour être reconnus Métis selon les termes de l'arrêt Powley sont l'auto-identification et la participation à une communauté métisse. Un interlocuteur rappelait en effet que selon les termes de l'arrêt Powley, le premier élément pour espérer être reconnu Métis, c'est effectivement de se revendiquer comme tel : « commencez par dire que vous êtes Métis, ça s'est une obligation » 16B. Ensuite, il faut faire partie d'une communauté métisse reconnue : « deuxième affaire, vous devez faire partie d'une communauté métisse » 16B. La Communauté demande aussi que les personnes qui souhaitent devenir membres respectent certaines valeurs et partagent un certain mode de vie : « il faut nécessairement par contre qu'elle décide de vivre notre culture » 01B. Il s'agit de respecter certaines valeurs associées à ce mode de vie, comme le respect de l'environnement, à défaut de chasser ou de pêcher.

Sans l'imposition de certains critères d'appartenance, la population métisse pourrait être considérable. Un interlocuteur soutenait, sans doute avec raison, qu'une grande partie de la population québécoise a des origines autochtones :

Il y a à peu près juste ceux qui ont des certificats d'immigration dans leur poche qui ne sont pas Métis, c'est à peu près ça. Mais ça a un potentiel très gros, euh... la Cour suprême a mis la barre assez haute je pense en terme de reconnaissance. 11A

Certaines personnes, bien informées quant à elles, ne se montrent toutefois pas intéressées à entrer dans la Communauté non pas parce qu'elles craignent une nouvelle désillusion mais bien parce que pour elles, revendiquer des droits de chasse et de pêche sont des démarches qui ne les concernent pas : « ceux qui se sont trop éloignés de la nature, ils ne veulent pas se reconnaître, à moins que [ce soit] pour de l'argent » 07B. En définitive, comme nous allons le voir, ce qui a motivé en général les personnes rencontrées à s'identifier Métis et à joindre la CMDRSM, c'est la volonté d'affirmer leurs droits face à des événements comme l'Approche commune : « l'Approche commune nous excluait vraiment du territoire. [...] C'est un peu pour ça que euh... Je veux que nos droits soient reconnus parce qu'on est aussi fondateurs qu'eux » 07A.

3.3 - Les Métis de la CMDRSM en quête de reconnaissance de leurs droits

L'arrêt Powley a donné aux Métis du Québec un soutien juridique important, un espoir que leur Communauté soit reconnue par les instances gouvernementales :

Powley a ouvert des portes puis il a fermé certaines portes. C'est sûr qu'il a donné une reconnaissance à l'Est. [...] Powley nous a dit à nous autres : « défendez vos droits puis demandez-les, ok, reconnaissez-vous Métis, [...] », bien c'est ce que l'on fait, c'est que l'on fait. Mais Powley est aussi assez restrictif puis il faut tout lire Powley au complet ». 04B

Les Métis membres de la CMDRSM considèrent leur reconnaissance par les gouvernements comme une étape essentielle et primordiale dans leur démarche : « il faut être reconnu absolument, ça c'est incontournable » 02B. Certaines personnes, en joignant la Communauté, espèrent bénéficier d'avantages plus conséquents, comme l'exemption de taxes : « on dirait qu'il faudrait retirer quelque chose de cette affaire là. C'est pas le but. D'une manière c'est d'essayer au moins de nous faire reconnaître » 01A. Partageant

un mode de vie qui nécessite un accès privilégié aux ressources fauniques et florales, au même titre et peut-être davantage que les Indiens dont le mode de vie a bien changé depuis leur installation dans des réserves, les Métis rencontrés souhaitent que des droits ancestraux leur soient reconnus. Aujourd'hui, leurs droits ne se distinguent pas de ceux des Autochtones, et ce malgré qu'ils aient un mode de vie qui s'en distingue et qui s'assimile davantage à celui des Indiens. Si ces derniers ont des droits reconnus, les Métis pensent également être en mesure de protéger leur mode de vie, leur culture et leur identité :

Eux autres, y font des revendications. Bien nous autres on va en faire nous autres aussi auprès des gouvernements. S'ils sont capables de dire que y'ont des traditions puis qu'ils ont des droits, bien j'imagine que les Métis en ont eux autres aussi. 03A

Sans la reconnaissance de leurs droits d'exploitations des ressources nécessaires à leur alimentation, beaucoup de pratiques traditionnelles en forêt et sur la mer continueront d'être considérées comme des actes de braconnage : « sans mes droits ancestraux, je suis braconnier. Bien ils le penseront tu sais, mais il y a une chose par exemple, c'est qu'à chaque chose que je rapporte du bois, je la mets dans mon poêlon » 01B. Aux yeux des Métis, ces activités sont ainsi parfaitement légitimes puisqu'elles répondent à des habitudes de consommation. Elles leur permettent depuis toujours de se nourrir : « ils nous disent : « vous êtes des braconniers ». Bien de la viande de bois, désolé, mais il faut qu'on en mange » 04B.

Les Métis se sentent spoliés. Ce qui les porte dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits, c'est leur lien avec leur environnement, à l'origine de ce qu'un interlocuteur assimilait à une émotion : « jamais ils nous auront! [...] Comment ils seraient certain de nous avoir écrasés, regarde, tu n'écrases pas une émotion de même » 01B. Certains se sont défendus contre des décisions gouvernementales, et ce avec plus ou moins de succès, d'autres ont tout perdu : « on a été dépouillé de notre culture. On a été dépouillé... moi ils me l'ont dépouillé à peu près la moitié parce que je leur ai tenu tête. Mais il y en a qui ont perdu leur culture en « cibôle », ils ont brûlé leur camp, ils ont tout fait » 02B. Ce même interlocuteur, qui s'est défendu avec ses propres moyens jusqu'à la création de la CMDRSM, disait ne jamais céder : « sans me tuer, ils ne viendront pas à bout de moi. Je

ne lâcherai pas jamais [...]. C'est primordial parce que c'est une richesse que mes ancêtres m'ont donnée » 02B.

Les Métis, depuis longtemps, défendent ce qu'ils considèrent être leurs biens. Le Saguenay s'est développé vers 1850, sous la houlette d'un métis écossais, Peter McLeod, arrivé dans la région à l'automne 1842. L'arrière-grand-père d'un interlocuteur travaillait auprès de ce personnage. Il connut l'époque de l'arpentage tandis qu'il avait quitté la rivière du Moulin, tout près de Chicoutimi pour aller s'installer à Saint-Fulgence :

Ce que je comprends de l'arpentage, c'est que sous le couvert d'un arpentage d'État [...] il y avait de la magouille, il y avait des gens qui commanditaient l'arpenteur pour aller s'approprier des terrains qui étaient occupés par des squatteurs. Il y avait beaucoup de Métis là qui occupaient le territoire. [...] Lui il va résister à l'arpentage. 16B

Toutefois, cette résistance n'entraîna pas de confrontations armées comme dans l'Ouest, ni cette dure répression que connurent notamment les Métis de la colonie de la Rivière Rouge, qui défendirent leur culture, leur identité et leurs droits avec bien plus d'ardeur que dans l'Est. La discrimination à l'endroit des Métis de l'Ouest et ceux du Québec a eu comme conséquence que la population métissée s'est faite discrète. D'ailleurs cette discrétion là, dans l'Est, ne serait pas sans lien avec les « rebellions » qui se déroulaient dans l'Ouest : « on a démonisé là tout ce qui s'appelait Métis pis ça ne faisait pas bien là de s'identifier Métis d'aucune espèce de manière là » 15B.

Actuellement, avec l'Approche Commune et la question du Nitassinan, les Métis craignent de perdre leurs propriétés en forêt et leur accès aux ressources : « cela risque d'affecter notre manière de vivre, mais on ne le sait pas comment pour l'instant. Par exemple, pour nos lots, on ne le sait pas ce qui va arriver » 09B. Une autre personne, propriétaire de lots en forêt, disait avoir été choquée par cet événement :

C'est vraiment à partir de l'Approche commune que j'ai senti le besoin d'une reconnaissance. C'est l'Approche commune qui m'a choqué. [...] Ça m'a choquée parce que, en tout cas, moi j'ai des lots avec mon conjoint le long de la rivière Valin puis c'était inclus dans les revendications » 09B.

Un interlocuteur de la Côte-Nord indiquait également à ce sujet : « y a des gens qui ont des chalets ou des camps. [...] À un moment donné, le gouvernement va les exproprier

[...] parce que y'a le Nitassinan là. Bien y va y avoir des droits de perdus » 03A. Il expliquait que, le concernant, même s'il n'était pas exproprié, il deviendrait un demi-proprétaire :

Nous autre avec ma conjointe, on a un lot boisé et puis si l'entente commune ça reste comme c'est là, les Autochtones auraient le droit par exemple de venir cueillir des fruits sauvages sur notre propriété et y'auraient le droit de venir se camper sur notre propriété. Donc on deviendrait comme des demi-proprétaires. 03A

Certains interlocuteurs ne se montrèrent toutefois pas plus inquiets que ça concernant les revendications innues, disant que les changements seraient finalement bien minimes :

Il y en a qui ont peur de... je ne sais pas... de perdre leurs terres ou de perdre leurs affaires. [...] Que ça soit un gouvernement indien ou que ce soit un gouvernement québécois pour moi, tu payes, d'un bord ou de l'autre, va falloir que tu payes pareil. [...] Moi ça ne me dérange pas du tout. 06A

En outre, l'un des leaders de la CMDRSM expliquait que sa Communauté ne s'oppose pas aux revendications innues mais qu'elle souhaite simplement que leurs revendications soient également entendues et prises en compte dans les négociations :

On n'a jamais dit qu'on était contre l'Approche commune. Au contraire, on est d'accord à 100% puis on est d'accord à 100% que les Indiens aillent chercher leur dû, pas le dû de tout le monde, leur dû. Il faut aussi que les Métis aillent chercher leur dû, c'est-à-dire une gestion de territoire qui leur appartient. 01B

Ce que les Métis acceptent difficilement, c'est d'avoir été tenus à l'écart de ces négociations : « y'a eu une entente de principe de signée sans que la population soit mise aucunement au courant puis quand ceci s'est su, ça sorti, c'était fait puis je pense que ce n'est pas correct ça puis en plus, ça été fait par le parti Québécois » 07A. Aujourd'hui, les Métis au Québec se trouvent dans une situation qui les encourage à s'affirmer : « c'est important que tout le monde puisse vivre puis autant le Blanc que le Métis que l'Indien, mais il y a des nouvelles manières de faire » 01B.

Les démarches de la CMDRSM ont comme finalité de permettre aux Métis de poursuivre leur mode de vie, une cause légitime qui, si elle est bien comprise, ne devrait pas créer de tension sérieuse avec la population allochtone : « si on nous donne la possibilité

d'informer puis de bien informer, la majeure partie de la population va être en accord avec ce que l'on fait » 01B. En général, les populations locales sont bien mises au courant des tenants et des aboutissants des démarches des Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan, et de fait se montrent compréhensives : « *they're positive here but I don't think that it is the same for all the people in Quebec* » 14A. Selon une personne qui s'implique pour la CMDRSM, l'information que diffusent les médias au sujet des Métis est généralement correcte : « quand on est sorti dans les médias là, ça l'a été bien couvert. Notre message a été bien passé, il n'a pas été déformé puis il n'y a pas eu de [...] polémiques aux alentours de ça » 16B.

Malgré cela, un interlocuteur très impliqué pour la défense de ses droits depuis près de deux décennies indiquait ressentir une certaine forme de rejet : « on est discriminé. [...] On est des incompris. Si tu payes, si tu fais tout comme un Blanc, ils te regardent. Si tu commences à parler que tu es un Métis, oh là!, ce n'est plus la même paire de manches » 02B. La discrimination vient avec l'affirmation identitaire et la revendication de droits particuliers : « il y a eu certainement des paroles sarcastiques par rapport au fait que l'on revendique puis que l'on s'affiche » 09B. Ainsi, malgré la légitimité de leur mouvement, et du fait de leurs revendications de droits particuliers, un des leaders de la Communauté disait que les Métis pourraient à l'avenir souffrir de discriminations : « je pense que l'on va être discriminé » 01B. Mais pour l'instant, la CMDRSM semble profiter d'un *a priori* positif de la part de la population québécoise : « on est très crédible comme organisation puis il n'y a pas de discrimination, pas de discrimination à l'endroit des Métis » 16B.

Les allochtones québécois semblent, dans une certaine mesure, ne pas s'opposer aux démarches menées par la CMDRSM parce que celle-ci constitue à leurs yeux une force politique en mesure de contrer l'Approche commune :

La Communauté métisse est la seule porte de sortie pour contrer la démarche des Amérindiens à l'heure actuelle qui veulent ramasser tout le territoire. [...] Notre démarche demande un arrêt de la signature alors ils sont tous contents de cela, alors ils appuient la Communauté. 01B

Selon un autre interlocuteur : « les gens nous voient comme un groupe qui tente de rétablir une espèce d'équilibre là dans les négociations de l'Approche commune » 16B. Les Métis au Québec ont actuellement les mêmes droits que les allochtones : « on n'est

pas reconnu là. On retire rien, on est à peu près égal avec les blancs, ceux qui sont pas Métis si tu veux » 02A. Mais cela pourrait changer à l'avenir et certains allochtones montrent à ce titre une certaine réserve, voire une crainte, quant à cette dynamique métisse. Ainsi, les sentiments des Québécois concernant les revendications métisses sont, au final, assez disparates :

C'est partagé. Y'en a qui voient ça d'un mauvais œil, y'en a qui sont craintifs, y'en a qui ont peur, y'en a qui s'interrogent euh, y'a de tout là, y'a de tout, je veux dire, libre à chacun de gérer la situation puis l'information comme il le veut bien. 13A

Entre les Métis et les Indiens, un froid semble s'insinuer à cause de questions de droits d'accès aux ressources du territoire visé par l'Approche commune : « il peut y avoir des froids avec les communautés indiennes » 10A. Un interlocuteur, visiblement assez amère, disait ainsi, concernant les Indiens : « Y'ont tout ce qu'ils veulent puis nous autres, ou bien les blancs, on a rien. [...] Y viennent une semaine avant, y viennent tuer l'outarde devant la rivière. Une semaine avant... Moi le blanc qui est Métis, j'ai pas le droit de faire ça » 02A. Mais ces questions de droits ne ternissent pas toujours ces liens qui existent entre eux : « y'a pas eu jamais de coupure. La coupure, c'est qu'y ont des droits que nous autres on n'a pas » 02A. Si les Indiens ne reconnaissent pas l'existence des Métis du Québec, c'est parce qu'ils revendiquent les mêmes droits et qu'ils nourrissent certaines craintes : « ils nous reconnaissent pas parce qu'en fait, en réalité, y'ont peurs de perdre des droits tu sais fait que... On ne veut pas leur enlever les droits, on veut avoir les mêmes droits qu'eux autres » 15A. Certains interlocuteurs firent part de leur souhait de voir les Indiens et les Métis s'entraider à l'avenir. L'un d'eux disait à ce propos : « on pourrait peut-être faire des alliances avec eux autres. [...] On va s'appuyer mutuellement » 10A. Un autre interlocuteur soulignait le fait que les Innus sont disposés à tendre le bras aux Métis, mais seulement lorsque ceux-ci seront reconnus : « y'a beaucoup de choses qu'on pourrait faire en complémentarité avec les Innus. Mais les Innus, c'est comme y'ont dit : « faites vous reconnaître puis après ça on verra, on travaillera ensemble après » » 12A.

Les Métis de la CMDRSM ont connu quelques avancées importantes sur la voie de la reconnaissance. Par exemple, certaines municipalités les soutiennent dans leur démarche :

« la ville de Saguenay nous a reconnus, a reconnu l'existence d'une communauté métisse chez elle. C'est historique. Puis la ville de Sacré-Cœur a fait la même chose » 15B.

3.4 - La CMDRSM : organisation, rôle et vie communautaire

La Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan est bien organisée : « on est très bien structuré puis on nous le dit puis au gouvernement. Ils essayent de nous déstabiliser, mais ils ne sont pas capables » 04B. Le Conseil d'administration de la CMDRSM est composé d'individus ayant fait de longues études : « sur une quinzaine de personnages qui sont là, il y en a la moitié minimum qui ont des bacs ou des maîtrises ou des doctorats là. C'est des gens qui ont des moyens, qui sont intellectuellement capables puis qui sont capables de s'organiser » 16B. Les membres de la CMDRSM sentent à ce titre que leur organisation est forte : « la gang est forte, le conseil d'administration est très fort puis avec près de 4 000 membres là, il y a beaucoup de monde sur lesquels tu peux compter pour t'aider là, pour organiser des affaires » 16B.

Les dirigeants de la CMDRSM sont confrontés à des défis de taille. Suite à l'arrêt Powley, un montant d'argent a été accordé aux communautés métisses pour leur permettre de s'organiser et de se développer. Les Métis du Québec n'ont pas profité de cette aide : « le gouvernement ne veut pas que l'on existe, donc il n'informe pas le peuple et puis il nous donne pas l'argent à nous pour pouvoir le faire » 01B. La CMDRSM se débrouille dès lors par ses propres moyens, modestes et qui n'apportent pas de résultats aussi conséquents qu'ils pourraient l'être : « s'il y avait eu une campagne d'information à la suite de Powley puis avec les budgets fédéraux de 55 millions qu'il y a eu, [...] chose que nous autres on est allé faire dans les sous-sols d'église là, [...] je vais te dire une affaire, on ne serait pas 4 000 au moment où l'on se parle là » 15B. Qui plus est, une partie de cet argent a été versée au milieu de la recherche universitaire pour financer des études qui pourraient contribuer à décrédibiliser la CMDRSM :

Il y a une partie de cet argent là qui a été là [...]. Pour ce qui est de l'étude à l'Université Laval, en plus, ils ne nous ont même pas intégrés à l'étude. [...] C'est bien mal parti, commanditée en plus par Justice Canada et Justice Québec qui sont en conflit avec nous. Ça tellement été mal fait, mal orienté. Ce n'est pas comme ça qu'ils auraient dû procéder l'interlocuteur fédéral. 15B

La CMDRSM trouve toutefois des appuis financiers auprès de certaines municipalités, notamment la ville de Saguenay : « le gouvernement [...] s'est offusqué du fait que la ville nous a donné 25 000 \$ avec ça pour nous aider » 01B. Mais ces aides sont encore trop exceptionnelles pour être réellement conséquentes. Les dirigeants de la CMDRSM représentent une population composée d'environ 80 000 personnes potentiellement métisses : « la Communauté, on représente facilement 80 000 personnes » 01B. L'un des grands défis de la CMDRSM est de porter à la connaissance de tous ces gens qu'une nouvelle option s'offre à eux :

On représente [...] même ceux qui ne savent pas et puis qui n'ont pas pu se dire. Ils ne savent pas donc on les représente pour le moment. Bien sûr qu'après, on est certain qu'à un moment donné, il va falloir nous donner les moyens d'informer. Mais à partir de ce moment là, ceux qui désireront revendiquer un statut Métis, on leur remettra avec plaisir puis les autres qui veulent revendiquer un statut Québécois, bien ils demeureront avec la communauté québécoise. 01B

L'un des mandats que s'est donnée la CMDRSM est donc d'informer la population de son existence afin, notamment, d'éveiller chez certaines personnes cette conscience d'avoir des origines et des droits autochtones :

Il y en a qui disent : « j'ai jamais pensé à ça, mais on vit en Métis, c'est vrai, moi je vais à la chasse, je vais à la pêche tous les ans, mais je n'ai jamais pensé de demander mes droits métis ». Puis là ils vont arriver puis ils vont se décider. 04B

Cela est d'autant plus urgent qu'une fois la CMDRSM reconnue, toute personne souhaitant s'y affilier par la suite ne pourra pas obtenir son statut de Métis. Il s'agit d'une décision prise par la Cour suprême dans l'arrêt Powley :

Le jugement de la Cour suprême du Canada, Powley, dit [...] que sitôt qu'il va y avoir certains avantages, [...], pécuniaires ou autres, les Métis qui vont se dire Métis sur le tard, ça veut dire qu'ils vont arriver à ce moment là ne seront pas reconnus et ils vont être taxés d'opportunistes. Je serais d'accord avec la Cour suprême à la condition qu'ils nous donnent les argents pour informer les gens, pour que les gens aient les informations pour prendre leur décision avant qu'il y ait justement un droit pécuniaire ou quelque chose comme cela. 01B

La CMDRSM a mis en place une équipe pour informer les gens : « on a une équipe nous autres, notre Communauté, qui va dans certains endroits donner de l'information à

certaines qui le demandent » 01B. Toutefois, quand, selon ce même interlocuteur, il y aurait « entre 60 000 et 80 000 Métis, réellement Métis là » au SLSJ et sur la CN, et quand, de ce nombre, « un bon pourcentage [...] ne sont pas informés », toute l'importance est de se doter de moyens de communications suffisants. Et 80 000 personnes, c'est encore un bien petit nombre relativement à ce que pourrait être les Métis s'ils étaient correctement informés sur leur appartenance : « s'il y a 350 000 personnes, ok, à partir de Blanc-Sablon jusqu'à la Baie-James, Charlevoix inclus là... s'il y a 350 000 personnes, moi je pense très sincèrement qu'il y a 300 000 Métis » 01B. Selon ce même interlocuteur, l'étendue du territoire à couvrir, « le tiers de la province de Québec » et le prix de l'essence notamment, qu'il évalue « à une piastre du litre », ne permet pas à cette équipe d'aller à la rencontre de tout le monde :

On a besoin d'aide, le gouvernement ne nous en donne pas. Alors ça explique le pourquoi qu'une très grande quantité de personnes dans notre Communauté ne se soient pas encore affichées comme Métis parce qu'ils sont ignorants de la chose. 01B

Selon une personne, membre du comité des femmes de la Communauté, il est de la responsabilité de la CMDRSM d'informer la population sur cette nouvelle identité qui se dessine au Québec : « ça fait partie d'un de nos rôles d'expliquer c'est quoi un Métis » 06B. Mais les moyens dont elle dispose sont insuffisants : « c'est sûr que l'on n'a pas rejoint tout le monde là parce qu'on n'a pas les moyens de rejoindre tout le monde » 16B. La Communauté doit dès lors trouver des moyens moins onéreux d'informer les gens qui habitent dans des régions éloignées, notamment à Sept-Îles : « on va faire des conférences téléphoniques, ça fait qu'on va pouvoir se parler à défaut de se voir, il y a des systèmes pour ça » 02B. Les Métis trouvent ainsi des solutions leur permettant de s'organiser en vue de défendre leur cause : « les gouvernements sont persuadés qu'ils vont nous avoir par l'usure, sont persuadés qu'à court d'argent, on va arrêter, ils sont persuadés. Ils se trompent » 01B.

L'un des principaux mandats de la CMDRSM, la raison de toute cette activité en vue d'informer la population québécoise, c'est d'apporter aux Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan une reconnaissance officielle et de leur restituer leurs droits : « c'est pour conserver les droits sur ce qui est à nous autres » 14B. À ce titre, il est encore

question de mettre les choses au clair : « certaines personnes perçoivent parfois mal la Communauté. Ils ont l'impression que s'ils font partie de la Communauté, éventuellement, ils ne payeront plus nos taxes, ils ne payeront plus ci, ils vont être à part des autres. Ce n'est pas ça » 14B. De ce fait, cette Communauté a incontestablement une dimension juridique : « c'est une communauté beaucoup plus juridique aujourd'hui » 11A. Un interlocuteur précise cette idée : « on a choisi la voie juridique comme tu le sais, on suit le chemin juridique fait que on est devant les tribunaux puis on compte davantage sur les tribunaux » 16B. La Communauté a aussi un rôle qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de remplir : « Puis l'avenir de la Communauté, c'est bien sûr de gérer ce que la Cour va avoir bien voulu nous remettre parce que cela nous appartient » 01B.

La force politique de la CMDRSM vient notamment du nombre de ses membres. Dès lors, informer les gens en vue de leur proposer une alternative face à leur situation, c'est également un moyen de doter la Communauté d'une dimension politique plus forte et de permettre ainsi à ses dirigeants de devenir des interlocuteurs de l'État : « c'est bien sûr de se regrouper pour être une certaine force, pour être capable d'avoir une voix, une voix politique. [...] Ensemble, on s'en va devant monsieur le juge puis on est une personne, on est une personne légale, on a le droit de dire nos prétentions » 01B. La CMDRSM se montre donc accueillante, encore très peu exclusive. Ainsi, les critères d'appartenance décidée par la Communauté métisse sont très peu contraignants. L'auto-identification sert pour l'instant de critère d'appartenance, en attendant que des preuves plus formelles puissent être fournies :

Son rôle premier, c'est d'accueillir. [...] On croit d'emblée. Tu t'auto-identifies Métis, tu es Métis. Je n'ai pas à ne pas te croire. Maintenant, plus tard on verra là... plus tard tu auras à fournir les documents qu'il faut là. [...] Nous autres, on cherche le moyen qui va faire que la personne, si elle se reconnaît et si elle se dit, on va essayer de lui donner tous les avantages pour pouvoir vivre sa culture. Alors ça c'est une partie, c'est un volet de la Communauté. 01B

Au travers de ces dimensions juridiques et politiques de la CMDRSM, il est question de protéger une culture particulière. Pour un interlocuteur, membre du Comité de direction et d'administration de la CMDRSM, cette communauté a ainsi deux rôles essentiels, à un

niveau juridique mais aussi au niveau de la valorisation de la culture et de l'identité métisses :

Je pense que la Communauté métisse elle a deux rôles fondamentaux. Premier rôle qu'elle a, c'est celui de leader en matière juridique, c'est-à-dire en matière de défense des droits des Métis. Je pense que l'on a fait un bon bout de chemin là-dessus, mais on n'a pas fini d'en faire. Puis le second rôle qu'elle a, c'est au plan culturel [...]. C'est d'offrir un espace aux gens pour qu'ils puissent se reconnaître tout seuls et dire : « oui, ah oui c'est vrai que je suis Métis » puis aussi de donner des outils pour peut-être que ces gens là s'identifient comme Métis, trouvent aussi leurs origines pour que ça les intéresse tout ça. 05B

Ce groupe est depuis toujours composé par des gens partageant un mode de vie tourné vers les ressources de leur environnement. Il en est encore ainsi puisque les personnes qui s'identifient comme Métis sont principalement celles qui perpétuent une certaine culture, qui tiennent à leur mode de vie, une vie communautaire, et par voie de conséquence à leur territoire : « ceux que l'on voit joindre la Communauté, c'est ceux qui ont plus d'intérêts pour les activités de chasse, de pêche, de cueillette, de fréquentation des territoires » 16B. Une interlocutrice indiquait qu'en joignant la CMDRSM, il y a quelques années, elle s'était rendue compte des similitudes qu'il existait entre les Métis quant à leur mode de vie : « je me suis alors rendue compte qu'il y a beaucoup de similitudes dans la manière de vivre des membres de cette Communauté » 09B. Cette communauté partage davantage qu'un simple mode de vie. Ses membres se reconnaissent dans cet attrait partagé pour l'environnement, à l'origine d'un sentiment commun qui se transmet de génération en génération : « L'émotion que l'on ressent, [...] je l'ai transmis à mon fils, il est comme moi puis lui il va la transmettre à mon petit-fils puis ainsi de suite. C'est ça un peuple, c'est ça l'âme du peuple » 01B.

D'ailleurs, les individus souhaitant intégrer la CMDRSM doivent partager ou adopter cette manière de vivre : « les coutumes, il faut qu'ils suivent les coutumes. Il ne faut pas les mettre de côté, il faut vivre un peu comme ça » 03B. L'un des dirigeants de la Communauté disait à ce titre :

Il faut nécessairement par contre qu'elle décide de vivre notre culture. Il va falloir qu'elle arrête de vouloir aller à la pêche pour s'amuser et

qu'elle remette la truite à l'eau là... [...] S'ils acceptent cette culture là, bien on est ouvert, regarde. 01B

Aux yeux de la CMDRSM, la culture prime sur des questions de sang (généalogie) dans la définition de ce qu'est un Métis. Beaucoup de personnes se sont assimilées à la société québécoise. S'ils sont Métis de sang, pour le reste, ils sont Québécois :

Mais regarde, il y a tellement de gens qui ont perdu leur culture. [...] Ils sont amalgamés aujourd'hui, point final à la ligne, regarde, c'est tout ! L'Autochtone en dedans d'eux autres, ils n'en ont plus là. [...] Ils sont Métis de sang, point final. Ça ne veut rien dire être Métis de sang. 01B

Toutefois, la Communauté devra se conformer à des décisions qui ne relèveront pas de leurs propres perceptions de ce qu'est un Métis, bien que des négociations soient envisageables à ce sujet : « On est pogné avec Powley. Si les gouvernements veulent négocier là-dessus puis acceptent ce fait là, jamais qu'on ne refusera une personne qui est Métis dans la vie » 01B.

La CMDRSM travaille également à favoriser le développement d'une vie communautaire, un aspect de la culture des Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan, comme le sont les valeurs du partage et de l'entraide : « on a toujours vécu en communauté sans la nommer » 11B. Toutes ces personnes réunies en une seule communauté vivent en « clans » séparés sur le territoire : « ce sont tous des petits clans, partout sur la grandeur du territoire, qui ne forment qu'une grande communauté » 01B. Du fait de la dispersion des membres de la CMDRSM, l'aspect communautaire pour les Métis est rendu problématique : « l'aspect communautaire est plus difficile étant Métis qu'étant par exemple Autochtones... » 01B.

Des rassemblements festifs sont organisés, appelés pow-wow. Vingt-et-une personnes rencontrées en 2007 ont parlé de ces fêtes lors des entrevues. De ce nombre, sept interlocuteurs n'étaient toujours pas allés à un tel rassemblement communautaire en 2007. Toutes ou presque manifestaient leur intérêt pour un tel rassemblement mais regrettaient la distance géographique trop grande pour s'y rendre ou encore le manque d'informations et de communications. Un interlocuteur mentionnait que sa famille avait pris l'habitude de se réunir pour fêter tous les deux ans : « il y a une quinzaine d'années, on se rencontrait en pow-wow tous les deux ans. [...] On revivait notre identité indienne

pendant une semaine » 01B. Pour cette personne, les rassemblements festifs organisés par la CMDRSM sont le moyen de rappeler une tradition que partagent les Métis : « on vivait à la métis. Je veux dire, ça brassait dans le temps des fêtes. C'était plaisant, ça giguait puis c'était ancestral. Je me retrouve, c'est ça l'affaire » 01B. Ces rassemblements festifs sont l'occasion pour les Métis dispersés à travers les municipalités du SLSJ et de la CN de mieux se connaître : « On peut rencontrer au moins toute la communauté... une partie au moins de la communauté dans ces pow-wow là. [...] Il se forme un lien dans ces rassemblements là. [...] C'est le temps de festoyer ensemble » 01A.

Ces rassemblements revêtent une dimension culturelle importante, notamment d'un point de vue spirituel et culinaire. Une cérémonie du tabac composée d'éléments de la religion chrétienne comme le signe de croix, est organisée. Il s'agit de demander l'aide des ancêtres :

Nous autres les Métis puis tout ça, c'est le 21 juin qui est notre fête. [...] Puis elle était pour cinq jours. On allumait un feu avec le feu sacré qu'on avait. [...] Asteure on en vient à notre « cérémonie de tabac ». Tout le monde passe puis tout ça puis vient invoquer des esprits, les esprits qui se trouvent à être leurs descendances. Ils demandent à leurs descendances qu'ils viennent les aider à obtenir leurs droits. Le tabac sert à ça, on prend un petit peu de tabac puis on le dépose pour le faire brûler en attendant que ça monte au ciel, en faisant le signe de croix puis en demandant aux esprits de bien vouloir nous aider. 04B

C'est l'occasion aussi de faire découvrir des préparations culinaires métisses :

On fait un genre de méchoui si tu veux, [...] un ragoût de castor pour en faire goûter à tout le monde. Que l'on fasse n'importe quoi, que ça soit du poisson, que ça soit n'importe quoi, on fait goûter, que ça soit de l'original ou bien du caribou, que ça soit du cerf ou n'importe quelle viande de bois puis que l'on dise à notre monde, vous allez goûter à cette viande, c'est gratuit. 04B

Conclusion

Ce rapport de recherche s'est longuement arrêté sur trois points qui ressortent du corpus de données issu de l'enquête de terrain menée en 2007 par Jessy Baron : l'identité, le mode de vie et l'implication sociopolitique des Métis de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces trois points, bien qu'ils aient en quelque sorte structurés ce rapport en trois parties, se recoupent tout au long de ces pages, s'entrecroisent et se confortent l'un l'autre. Revendiquer une identité autochtone, métisse en l'occurrence, répond d'un besoin que ressentent aujourd'hui les personnes concernées. Longtemps, cette identité a été dissimulée parce que, dans un univers sociopolitique peu ouvert à tout ce qui est autochtone, il n'était pas nécessaire de l'affirmer pour espérer continuer à vivre sa culture. La situation a bien changé aujourd'hui. D'un côté, l'Autochtone n'est plus autant dénigré qu'autrefois et une fierté nouvelle se fait jour, celle enfin de dévoiler la part autochtone de son identité. D'un autre, le mode de vie de tous ces gens, des Québécois ayant des ancêtres autochtones et ayant préservé un mode de vie accès en grande partie sur les ressources de la nature, est menacé. Dès lors, les Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan se réveillent. Et la CMDRSM est là pour diriger et organiser ce mouvement, pour protéger et défendre les droits de ses membres.

En affirmant leurs particularités culturelles, les Métis créent leur espace culturel différencié au sein d'un ordre culturel qui tend à se globaliser. Les facteurs ayant indubitablement joué dans cette dynamique sont multiples mais concernent surtout, comme nous l'avons abordé plus haut, des conflits d'intérêts. Ces affirmations de continuité culturelle servent cette dichotomie Nous/Eux et répondent d'un besoin d'affirmer leur identité culturelle. Autrement dit, ce mode d'adaptation à un environnement particulier, qui concerne notamment les habitudes alimentaires des Métis, est ce qui caractérise ce groupe en émergence, mais qui a une existence historique. Il s'agit d'éléments incontournables d'identification du groupe. La catégorie métisse, une composante reconnue de la catégorie plus générale autochtone au Canada, contribua à structurer ce processus d'identification et d'ethnogenèse au Québec. Les critères d'appartenance adoptés sont en effet ceux que le gouvernement a mis en place, d'où l'importance notamment de la généalogie dans ce processus.

Cette identité ethnique crée de la ressemblance et de la différence qui ne se limite pas à une question de quantum de sang. Un dialogue se met en place entre identité ethnique et identité culturelle : « prendre connaissance de ce que je suis puis de ce que j'ignorais, ça m'a amené beaucoup de questionnements sur ce que je suis, ma façon d'être, mes comportements, mes aptitudes, mes affinités » 13A. Le terme « Métis » n'est qu'un nom qui est venu se coller sur une identité culturelle particulière qui, même si elle n'était pas nommée parce que cela ne répondait pas encore à un besoin, existait déjà : « on le vivait, on n'avait pas tellement besoin d'en parler » 11B. Dès lors, les Métis, c'est-à-dire les personnes qui s'identifient comme ça aujourd'hui, parce qu'ils prennent conscience de leur appartenance à un groupe, se questionnent sur cette autre dimension de leur identité qui touche à leur personnalité.

Prenant fait de leurs différences, les Métis de la CMDRSM font face à une autorité politique qui a pris l'habitude de catégoriser et de classer dans un système multiculturel qui crée, fige et endigue la diversité culturelle. Dans un tel contexte, pour l'instant les Métis se font leur propre idée de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font, mettant l'emphase sur l'auto-identification et le mode de vie plutôt que sur des questions de sang pour reconnaître leurs futurs membres, espérant pouvoir négocier plus tard avec les instances gouvernementales les critères de ce qui fait d'une personne un Métis. Incontestablement, tout en acceptant leur dualité culturelle, ces Métis ne se reconnaissent ni Indien ni Blanc, mais comme personnes mixtes appartenant au monde autochtone.

Bibliographie

LESSARD-HÉBERT, Michelle, Gabriel GOYETTE et Gérald BOUTIN, 1996. *La recherche qualitative. Fondements et pratiques*. Montréal, Éditions Nouvelles.

MILES, Matthew B. et Michael HUBERMAN, 2003. *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles, De Boeck Université.

PAILLÉ, Pierre, et Alex MUCCHIELLI, 2003. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin.

Annexe I : Schéma d'entrevue

1. Statut et appartenance :

- Vous considérez-vous comme Autochtone? Comme Amérindien? Ou comme Métis?
- Êtes-vous inscrit sur le registre des Indiens? (Statut indien)
- Bande d'appartenance ?
- Statut acquis de la mère ou du père?
- Depuis quand êtes-vous inscrit? (en lien avec l'amendement C-31?)

2. Identification :

- Utilisez-vous le terme « Métis » pour parler de vos origines autochtones? Vous arrive-t-il d'utiliser d'autres termes comme Amérindien(ne), Autochtone, etc.?
- Avez-vous déjà entendu des gens utiliser d'autres termes comme « Sang-mêlé » ou « Half-breed » pour parler des Métis?
- Depuis quand savez-vous que vous êtes Métis? Ou depuis quand vous reconnaissez-vous comme Métis?
- Selon vous, qu'est-ce qui a provoqué ce sentiment d'identification? Est-ce que ce sentiment d'appartenance est lié à un événement particulier?
- Comment avez-vous appris que vous étiez Métis?
- D'autres membres de votre famille s'affirment-ils comme tel? Vos enfants? Vos parents? Vos Grands-parents?

3. Origines, culture et histoire :

- Par lequel de vos deux parents votre identité métisse vous a-t-elle été transmise?
- Est-ce qu'à votre connaissance certains de vos ancêtres faisaient partie d'une nation « amérindienne » particulière?
- À votre avis, est-ce qu'il y a des éléments qui distinguent les Métis des autres « Amérindiens »? (Niveau culturel, social, économique...) Si oui, lesquelles?
- Selon vous, est-ce qu'il y a des éléments qui distinguent les Métis des autres Québécois et Canadiens? (Niveau culturel, social, économique...) Si oui, lesquelles?
- Les apports « amérindiens » à la culture métisse proviennent-ils d'une ou des cultures en particulier; par exemple de la culture des Montagnais, Micmacs, Abénaquis, Hurons, Attikamekws, Cris...? Est-ce que la culture métisse a des origines européennes particulières? Pouvez-vous m'en parler?
- Avez-vous déjà entendu parler d'autres groupements ou d'associations métisses en dehors du Québec (ex : Ralliement National Métis, Métis National Council, la Manitoba Métis Federation, la Labrador Métis Nation)? Avez-vous des relations avec ces groupes ou avec certains de leurs membres? Si oui, quels types de liens entretenez-vous? Depuis quand?
- On sait qu'il existe d'autres regroupements de Métis au Québec. Est-ce qu'à votre connaissance, les Métis du Saguenay-Lac-St-Jean sont différents de ceux du reste du Québec? En quoi plus particulièrement?
- Vos parents ou vos grands-parents vous ont-ils déjà raconté des histoires à propos des Métis du Saguenay-Lac-st-Jean, de leur participation au développement de la région, de leur rôle joué dans la colonisation ou dans les conflits entre les Anglais et les Français?

- Connaissez-vous des personnes qui connaissent certaines de ces histoires à propos des Métis?
- Participez-vous à des activités culturelles avec d'autres Métis ou d'autres « Amérindiens »? Des Pow-wows ou des rassemblements d'autres natures?

4. Mobilisation et organisation :

- Selon vous, est-ce qu'il y a des avantages à être Métis? Quels sont-ils brièvement?
- Êtes-vous membre d'une (des) association(s) ou d'une (des) organisation(s) représentant les Métis? Si oui, laquelle(s)? Depuis quand? Pouvez-vous me parler un peu du travail de cette (ces) organisation(s). De ce qu'elle(s) défend(ent)?
- Êtes-vous impliqué(e) de près ou de loin dans cette (ces) organisation(s)? Pouvez-vous me parler de votre implication au sein de celle(s)-ci?
- Connaissez-vous des personnes (ex : amis, membres de la famille) qui sont membres d'une ou des organisation(s) de Métis et/ou d'« Amérindiens »?

5. Discrimination et exclusion :

- Comment croyez-vous être perçu(e) par les autres Québécois? Par les autres « Amérindiens »?
- Croyez-vous que les Québécois en général perçoivent différemment les Métis des autres « Amérindiens »?
- Est-ce que le fait d'être Métis représente certains désavantages?
- On sait que les « Amérindiens » sont souvent victimes de discrimination. Est-ce que les Métis sont, à votre connaissance, victimes d'une telle discrimination? *Avez-vous déjà été témoin ou victime d'une telle discrimination?
- Aimeriez-vous ajouter quelque chose à l'entretien que nous venons d'avoir? Discuter d'un sujet que nous n'avons pas abordé...?

Annexe II – Grille d'analyse

<u>Identité</u>	<u>Mode de vie</u>	<u>Implication dans la Communauté</u>
<u>Origines autochtones cachées (C) ou non-affirmées (NA) en famille/public : F/P</u>	<u>À assister à au moins une rencontre/réunion de la Communauté</u>	<u>À assister à au moins une rencontre/réunion de la Communauté</u>
<u>Discrimination vécue autrefois/aujourd'hui (At/Aj)</u>	<u>Mode de vie actuel : Chasse-pêche-cueillette-piégeage-horticulture-élevage-travail salarié (C-P-Ce-Pi-H-E-T)</u>	<u>À assister à au moins 1 pow-wow</u>
<u>Origines autochtones</u>	<u>Origines autochtones connues : un savoir qui s'est perpétué</u>	<u>Membre d'une autre association autochtone</u>
<u>Inscrit sur le registre des Indiens</u>	<u>Propriétaire d'un terrain en forêt (chalef)</u>	<u>Membre de la CMDRSM</u>
<u>Autochtone (Sauvage)</u>	<u>Mode de vie autrefois (C-P-Ce-Pi-H-E-T)</u>	
<u>Indien</u>	<u>Mode de vie actuel : Chasse-pêche-cueillette-piégeage-horticulture-élevage-travail salarié (C-P-Ce-Pi-H-E-T)</u>	
<u>Métis</u>		